VOL. XLIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 17 DECEMBRE 1913 No. 7

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER



LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS
PAR
... GAUVIN,
...PRIMEUR

Toutes com... concernant le journal ou l'im... devront être adressées :
LE MANITOBA
43 Avenue Provencher
Saint-Boniface, Manitoba.
Téléphone: Main 3377.



LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT ROBLIN

La Législature du Manitoba s'est réunie jeudi dernier, avec l'éclat accoutumé.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur Cameron a quitté sa résidence au son du canon officiel et a été escorté militairement jusqu'à la Chambre, où l'attendaient les ministres, les députés, une société nombreuse.

Nous publions le texte du discours prononcé par Son Honneur. Ce discours est à la fois une revue des oeuvres du gouvernement et un programme pour l'avenir. Le lecteur impartial constatera comme c'est substantiel :

DISCOURS DU TRONE

M. l'Orateur et Messieurs les membres de l'Assemblée Législative de la Province du Manitoba,

"Je vous souhaite la bienvenue avec plaisir dans l'accomplissement de vos devoirs de législateurs. La Providence a donné à notre province une abondante récolte et nous devons tous lui en être reconnaissants. Je vous félicite de la grande mesure de prospérité dont jouit notre population. Bien que l'année qui s'achève ait été remplie d'anxiété dans tout l'univers au point de vue commercial, Manitoba a raison d'être satisfait de l'état des affaires dans ses frontières.

"Durant l'année, mon gouvernement a accordé le contrat de nouveaux édifices parlementaires et on travaille actuellement à ces édifices. Ces bâtisses, quand elles seront complètes, seront, croyons-nous, non-seulement capables de répondre à toutes les nécessités pour les années à venir, mais feront grand honneur à la province.

"Le nouveau Palais de Justice de Winnipeg, non-seulement logera les cours de la province d'une manière convenable, mais, au point de vue de l'architecture et de l'apparence, il pourra comparer avantageusement avec tous les autres édifices du genre au Canada; ce palais sera bientôt terminé.

"Le nouveau Collège Agricole, bien que non encore fini, est cependant capable d'être occupé et l'on y dispense actuellement l'éducation agricole dans des conditions bien améliorées; les classes sont nombreuses. Mon gouvernement croit que c'est un objet de félicitation pour tout le pays que des experts de partout n'hésitent pas à déclarer cette institution, bâtisses et établissement général, le plus beau collège agricole du monde.

TRAVAIL ACCOMPLI POUR L'AGRICULTURE

"Mon gouvernement, au moyen de son département d'agriculture, a fait pendant l'année des efforts actifs et systématiques pour mettre les cultivateurs des différents districts de la province au courant des méthodes les plus approuvées et les plus profitables; et ce, de manière qu'il en coûte le moins possible aux cultivateurs. Ce travail a été fait au moyen de fermes modèles, d'industries laitières ambulantes et de trains-exposition; on continuera vigoureusement ce travail dans le futur. L'avenir de la province "dans le domaine de la culture mixte" est universellement reconnu comme très brillant, et mon gouvernement croit qu'il est de son devoir de prêter toute l'assistance et tout l'encouragement possibles dans cette direction.

"Durant l'année mon gouvernement a établi des agences d'immigration en Angleterre, en Ecosse et en Irlande dans le but d'amener au Manitoba des cultivateurs et des manoeuvres pour le travail des fermes. Le résultat jusqu'à présent a répondu à cette initiative, et on espère que ce plan sera d'un grand avantage à la province.

"Le chemin de fer de la Baie d'Hudson, qui est construit par le gouvernement de la Puissance du Canada, et qui se trouve entièrement dans la province, sera bientôt terminé. C'est le programme arrêté de mon gouvernement de prolonger la branche du chemin de fer de Oak Point dans une direction nord de manière à intersecter cette ligne, de telle manière que nous pourrons, quand la ligne principale sera mise en opération, profiter de cette route rapide vers les marchés du monde pour transporter les produits agricoles de notre province. Mon gouvernement croit que l'ouverture d'une telle route sera d'un grand avantage pour les cultivateurs de la province.

"Comme suite à la résolution passée par la Législature à la dernière session, le commissaire des Utilités Publiques a fait une enquête au sujet des forces hydrauliques de la province. On espère que se rapport sera mis entre vos mains bientôt.

ABATTOIRS ET REFRIGERATEURS

"Les trois principales compagnies de chemins de fer faisant affaires dans la province ont construit, à la demande de mon gouvernement, et au coût approximatif de un million de piastres, des cours à bestiaux modernes dans la Cité de Saint-Boniface et on espérait que les grandes maisons qui abattent les animaux pour le marché construiraient un abattoir et un réfrigérateur attenant à ces cours. Comme la chose n'a pas été faite, mon gouvernement a l'intention d'assurer la construction de tel abattoir et de tel réfrigérateur. Un projet de loi sera mis sous vos yeux à cette fin.

"La question d'un site pour l'université du Manitoba ayant été réglée par le Conseil de l'Université, vous serez invités à considérer l'opportunité de la construction de certains édifices sur ce site aux fins de l'université.

"Mon gouvernement croit que l'un des plus pressants besoins de la province est d'améliorer les routes rurales. On vous soumettra à ce sujet une loi importante.

"La question des crédits agricoles a été l'objet d'une attention soignée de la part de mon gouvernement durant les vacances et mon gouvernement espère pouvoir vous soumettre aussi bientôt une loi sur ce sujet important.

"C'est l'intention de mon gouvernement, à une date rapprochée, de nommer un surintendant général de l'Education pour la province.

"Durant l'année qui vient de s'écouler le système du Téléphone du gouvernement a été étendu considérablement de manière à pourvoir aux besoins des localités agricoles, et on se propose de continuer dans cette voie l'année prochaine. Les résultats financiers de l'opération du Téléphone, pour l'année, ont été des plus satisfaisants.

"En conformité avec les dispositifs de la constitution du peuple de cette province dans cette législature. tion du peuple de cete province dans cette législature.

"La révision des Statuts du Manitoba est maintenant terminé et le rapport final des commissaires nommés à cette fin vous sera soumis.

"Un projet relatif à l'Acte des compagnies vous sera aussi soumis; de même aussi certains amendements à l'acte des assurances, à l'acte pourvoyant à l'administration des biens des aliénés, à l'acte de la cour du Banc du Roi et à l'acte de l'évaluation municipale.

"Durant la vacance mon gouvernement a fait certains essais de prison-réforme. On continuera dans cette voie de manière à ce qu'on puisse trouver la formule d'un système définitif.

"Les comptes de l'année et les rapports des différents départements seront soumis à votre examen.

"Les estimés pour l'année courante seront placés devant vous et j'ai confiance que vous constaterez qu'ils ont été préparés avec économie tout en répondant aux besoins du service public.

"Je suis convaincu que vous examinerez toutes choses avec la seule préoccupation de bien servir la province."

L'Election de Macdonald

Majorite Ministerielle de 918 Voix

C'est M. Alexander Morrison encore une fois. C'est l'Honorable M. Rogers encore une fois. C'est le gouvernement Borden encore une fois.

Et c'est avec une majorité de 900 voix !

C'est la meilleure et la plus décisive réponse que le comté de Macdonald pouvait donner à ceux qui l'accusaient de s'être laissé acheter l'automne dernier. Et aujourd'hui tous ceux qui ont le souci du bon renom de l'Ouest se réjouissent de ce que ce collège électoral attaqué se soit chargé lui-même de venger son honneur et d'étaler le mensonge de ses détracteurs.

Il n'y a plus d'équivoque possible : le comté de Macdonald appuie M. Borden parce qu'il le veut bien, parce qu'il a confiance en lui, parce qu'il approuve son programme.

Le prétendu scandale qu'on avait si laborieusement dressé à la face de tout le pays comme un monument d'accusation contre l'Hon. M. Rogers vient de s'écrouler comme un château de cartes....

Les Exemptions de Taxes

Nous avons dit la semaine dernière un mot du rapport de M. Charles Curtis au sujet de nos affaires municipales.

Il y a un point de ce rapport Curtis dont nous voulons nous occuper un peu. C'est celui qui concerne les exemptions accordés aux églises, aux écoles et aux hôpitaux de notre ville.

La loi exempte de taxes le site de toutes les églises, qu'elles soient protestantes ou catholiques. L'emplacement des écoles est également exempté de taxes. Par conséquent, le Conseil de Ville de Saint-Boniface n'est pas responsable des exemptions qui sont accordées,—ce dont, du reste, il n'aurait pas à rougir.

Restent les hôpitaux.

Nous sommes de ceux qui croient que chaque piastre donnée aux hôpitaux et aux hospices, sous forme d'exemptions, est un bon placement pour la ville. Les corporations municipales, même avec la meilleure bonne volonté possible, ne sont pas capables de prendre soin des malades, des vieillards et des orphelins au coût de revient phénoménalement bas auquel on arrive dans nos divers hôpitaux de Saint-Boniface. Il ne faut pas oublier que ces hôpitaux, conduits par les sœurs, ont le bénéfice du travail gratuit d'un personnel considérable. Les religieuses font vœu de charité en prenant l'habit, et ce vœu, elles le pratiquent d'un bout de l'année à l'autre en soignant les malades et les déshérités de la fortune sans réclamer un seul sou.

Les hommes forts et en santé ont l'obligation morale d'avoir soin des malades. Si nous n'avions pas des hôpitaux à base de charité, comme nous les avons à Saint-Boniface, les citoyens seraient *obligés* de se créer un hôpital civique. On sait ce que coûtent les hôpitaux civiques. Tous les services y sont rétribués. Un des arguments avec lesquels on a défait le règlement pourvoyant à un octroi d'argent à l'hôpital général de Winnipeg, vendredi, a été qu'il a fallu dépenser la somme de $904,000 pour établir 234 lits nouveaux dans l'institution. Nous ne savons si ces chiffres sont rigoureusement exacts, mais ceux qui les ont donnés au public n'ont pas craint de renvoyer les électeurs aux brochures de 1910 et de 1913 où sont publiés les rapports de l'Hôpital Général de Winnipeg.

En soutenant que nos hôpitaux ont droit aux exemptions de taxes, nous ne croyons pas faire du tout acte de générosité. Nous faisons tout bonnement acte de justice, acte de bon sens au simple point de vue affaires. Ceux qui doutent de ce que nous disons peuvent poser la question aux autorités de l'Hôpital Général de Winnipeg, et à tous ceux qui, à un titre où à un autre, s'occupent de l'administration des hôpitaux civiques.

Au lieu de nous plaindre félicitons-nous plutôt de ce que dans une petite ville comme Saint-Boniface nous soyons si abondamment pourvus d'institutions qui se chargent de soigner nos malades, de loger nos vieux, d'élever nos orphelins...

Le Cabinet Francais

Le nouveau cabinet formé par M. Doumergue est comme suit:

Premier ministre et ministre des Affaires Etrangères, M. Doumergue.

Ministre de l'Intérieur, René Renault.

Ministre de la Justice, Bienvenu Martin.

Ministre de la Guerre, E. Noulen.

Ministre de la Marine, Ernest Monis.

Ministre des Finances, Joseph Caillaux.

Ministre de l'Instruction publique, René Viviani.

Ministre des Travaux Publics, Fernand David.

Ministre du Commerce, Louis J. Malvy.

Ministre des Colonies, Albert F. Lebrun.

Ministre de l'Agriculture, Maurice Reynaud.

Ministre du Travail, Albert Metin.

Notes Politiques

M. Norris a prononcé lundi le réquisitoire accoutumé et obligatoire de l'opposition contre le gouvernement Roblin. Pas meurtrier.

* * *

C'est M. E. L. Taylor, le député de Gimli qui a proposé l'adresse en réponse au discours du Trône, lundi soir à la Législature; le secondeur a été M. Steele, député de Cypress. Ces deux discours constituent une bonne revue de toute l'administration Roblin depuis les dix années qu'elle existe.

* * *

Le *Free Press* disait lundi que l'Hon. M. Bernier parlant à Saint-Léon s'était réclamé de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface pour conseiller aux électeurs de voter en faveur du gouvernement.

Nous avons vu le Secrétaire-Provincial à ce sujet: L'histoire est inventée de toutes pièces; M. Bernier n'a pas prononcé le nom de Mgr l'Archevêque dans un seul de ses discours.

LE CARDINAL RAMPOLLA

Son Eminence le cardinal Rampolla del Tindaro est mort hier à Rome, à l'âge de 70 ans. C'était l'ancien Secrétaire d'Etat de Léon XIII.

La Joconde

La Joconde a été retrouvée à Florence la semaine dernière. La restitution de la fameuse peinture, volée au Musée du Louvre il y a deux ans, se fera avec un éclat considérable. C'est l'ambassadeur de France en Italie qui apporterait à Paris la Mona Lisa.

Le voleur, Vincenzo Perugia, un italien, comme son nom l'indique, déclare qu'il s'était emparé de cette peinture par pur patriotisme. Il est probable que les tribunaux ne considéreront pas son patriotisme cimme très bien inspiré—à moins que la France, qui a de ces galanteries n'intervienne et ne sollicite des adoucissements pour le coupable.

Avant d'être rapporté en France, la Mona Lisa sera placée en exposition pendant deux jours, car les florentins ont voulu contempler ce chef d'œuvre avant qu'il ne reprenne la route du musée du Louvre.

Congres Eucharistique a Lourdes

Le président du Comité Permanent des Congrès Eucharistiques vient de faire connaître que le 25è Congrès aura lieu en septembre 1914 à Lourdes, le célèbre lieu de pèlerinage du midi de la France.

Cadeaux a la France

M. J. Pierpont Morgan, fils du richissime banquier de New-York, décédé cette année, a informé le gouvernement qu'il avait l'intention d'offrir à la France certains objets d'arts ayant appartenu à Marie-Antoinette et à Napoléon 1er.

Ils font partie de la collection laissée par son père.

LE SANG GAULOIS



VIII

PERINAIK

(Breton pour : Pierrette)

(1429)

"Il ya quelques années, tout ce qu'on connaissait de l'admirable Bretonne Périnaïk consistait en un bas relief de la façade méridionale de Notre-Dame et le souvenir très vague d'une statue qui se serait élevée naguère dans la forêt rofonde de Koat-Ann-Noz, en Armorique. C'est à un breton, M. Quellien, que revient l'honneur d'avoir, à force de recherches savantes, reconstitué récemment l'histoire de cette noble jeune fille, amie et compagne de Jeanne d'Arc. Après lui, un écrivain de grand charme a publié tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur cette patriote martyre, dont l'héroïsme est ignoré par la plupart des Français." (1)

En la *Bretagne bretonnante*, près du village de Gurunhel, à quelques lieues de Guingamp, dans une pauvre cabane, vivaient très retirées, deux femmes, dont les longues méditations n'étaient interrompues que par les rares passages de voyageurs sur la route voisine. Ceux-ci leur racontaient les évènements qui se déroulaient en France, dans cette pauvre France de 1428, envahie par les Anglais qui occupaient la moitié du pays, déchirée par la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons. Le tableau qu'offrait alors notre pays était des plus navrants: "Si on cultivait encore la terre, dit T. Bazin, ce n'était qu'autour des villes et des châteaux, à la distance où, du haut de la tour, l'œil du guetteur pouvait apercevoir les brigands (les Anglais). Au son de la cloche ou de la trompe, il rappelait des champs ou des vignes dans la forteresse." Et cela était devenu si fréquent, en mille endroits, qu'au signal du guetteur, les bêtes de somme et les troupeaux formés par une longue habitude, revenaient au lieu de refuge sans conducteur."

Les habitants souffraient à ce points des déprédations des Anglais, qu'aux litanies des Saints ils ajoutaient cette supplication : *A crudelitate Anglorum, libera nos Domine.*

A la nouvelle de la victoire d'Orléans, Périnaïk sembla s'éveiller soudain et entendre une voie impérieuse lui dire de quitter la Bretagne, d'aller rejoindre la vaillante Lorraine et de guerroyer côte à côte avec elle.

Elle partit donc, en amenant avec elle sa compagne toute effrayée par la prévision des futurs dangers.

Se nourrissant de châtaignes ramassées en route, dormant n'importe où, à la belle étoile, demandant leur chemin de village en village, se reposant et priant dans les chapelles isolées, rencontrées de temps à autre, elles parvinrent enfin après de multiples fatigues à rejoindre l'armée auxiliaire des Bretons, et furent présentées à Jeanne d'Arc.

Bientôt Périnaïk et la Lorraine, qui s'étaient comprises du premier coup, eurent l'une pour l'autre une grande affection.

Périnaïk ne s'éloignait jamais de Jeanne, excepté quand ses fonctions l'y obligeaient, c'est-à-dire quand la grande patriote lui confiait une mission spéciale. Alors elle partait immédiatement, marchait jour et nuit, se jouant des périls et des souffrances.

C'est lors d'une de ces missions secrètes que la malheureuse fut un soir, près de Corbeil, capturée par les Anglais avec sa compagne et les quelques soldats qui les suivaient.

Jetées dans un cachot sombre et humide, elles durent, plusieurs jours de suite subir de longs interrogatoires.

Périnaïk seule répondait à ses juges qui pensaient obtenir par elle de précieux renseignemenrts sur la pucelle d'Orléans.

Bravement, héroïquement, Périnaïk se déclara l'amie, la confidente de la grande Lorraine, et elle ajouta que depuis plusieurs mois, elle partageait son existence et était son bras droit.

Elle séjourna six mois dans un obscur réduit, couchant sur la paille, isolée, mal nourrie, privée de tout, torturée parfois, n'ayant personne pour la consoler, pour l'encourager, et jamais, pas une seule fois même pendant les interminables angoisses du cachot où les chaînes la meurtrissait, même affaiblie par toutes ces privations, jamais sa foi, en son rôle de servante prédestinée de la France ne fut ébranlée un instant.

Enfin, voulant en finir, le tribunal théologique de Corbeil fit comparaître une dernière fois les deux prisonnières et leur intima l'ordre de renier leur prétendue mission divine et celle de Jeanne d'Arc.

Belle d'intrépidité devant la menace du supplice, Périnaïk refusa formellement. Mais elle eut la douleur de voir sa compagne abjurer à ses côtés.

La vaillante amie de la Lorraine fut conduite au bûcher le 3 septembre 1429 devant le parvis de Notre-Dame de Paris.

"L'official demande une dernière fois à la Bretonne d'abjurer. Avec la tête, elle répond par un signe négatif.

Cette femme qui va mourir pour sa France, n'a pas autour d'elle un seul Français, sinon d'atroces renégats, des juges salariés, une populace inconsciente.

Au milieu des huées, elle est saisie par le bourreau qui l'attache au poteau. Le feu est mis au bûcher. La fumée s'élève bourdonnant, la flamme jaillit.

La jeune vierge, dont pas un trait ne manifeste l'émotion, regarde le ciel et semble perdue dans une contemplation heureuse.

Puis, sentant la dernière minute arriver, elle prononce comme dans un rêve, ces mots "Pour Jésus, pour la France, pour Jeanne," et sa tête retombe !

Le martyre de la Bretonne Périnaïk était consommé." (1)

(1) Gervesis-Malissol.

F. Deniset.

Le Docteur Raoul Tassé

Nous lisons dans *Le Temps* d'Ottawa: "Le docteur Raoul Tassé, 481 rue Cumberland, vient d'être choisi pour remplacer feu le Dr L. Coyteux Prévost, à titre de médecin examinateur pour la Commission du Service Civil. La nomination est datée du 6 décembre."

Cette nouvelle intéressera Saint-Boniface. On se rappelle que M. Raoul Tassé demeura longtemps ici et fit ses études à notre collège.

Double Noyade

Abbie Holland, âgé de 18 ans, et Mlle Selrog, se sont noyés à Warroad, samedi soir en patinant sur la rivière. Ils se sont enfoncés sous la glace et on n'a pu les retirer vivants. En vain les médecins ont travaillé pendant deux heures pour essayer de rétablir la respiration.

M. Holland était le neveu de M. Antoine Gauvin du *Manitoba;* il avait même travaillé dans nos ateliers pendant un certain temps, et tous les ouvriers l'aimaient pour son heureux caractère. Dans les cercles du sport, M. Holland était aussi très estimé. M. Gauvin est revenu hier de Warroad où il s'était rendu samedi.

L'enterrement a eu lieu au milieu d'un grand nombre d'amis. Tous les magasins étaient fermés.

Nous offrons nos sincères condoléances à M. et Mme Holland ainsi qu'à M. Gauvin.

L'Almanach Rolland

Ne manquez pas de lire la 48è édition de l'Almanach Rolland, agricole, commercial et des familles, pour 1914, qui vient de paraître et renferme encore, outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites, par nos auteurs canadiens : "Un Couvent" par A. D. DeCelles; "l'Ours de Baptiste" par R. Girard, et "Les Revenants" par A. Bourgeois. Publié par la Compagnie J. B. Rolland & Fils, No. 53 rue Saint-Sulpice, Montréal. Prix 10 cts., franco par la malle 15 cents.

REVUE DE LA PRESSE

LES ECOLES FERMEES

(*La Patrie*)

Nous qui connaissons l'union intime quiexiste, pour les nôtres, entre la foi et la langue, nous pensons, sur ce point, comme les journaux et les prêtres à qui M. O'Gorman donne le démenti. Aussi bien, il n'est besoin ni d'être linguiste ni d'être docteur, pour savoir, comme on l'a si bien rappelé, que les Irlandais eux-mêmes—et nous les en félicitons—ont tenu naguère, envers certains inspecteurs protestants, la même conduite qu'on trouve aujourd'hui chez les nôtres, "injuste et stupide." Avec cette différence, qu'ils y ont mis plus de rudesse et d'énergie. Et leur conduite a été, alors, hautement approuvée par leur archevêque.

* * *

SUFFRAGETTES ACTIVES

(*Le Temps*)

Londres.—Les suffragettes poussent activement la campagne vengeresse entreprise depuis la ré-arrestation de Mme Pankhurst. Elles avaient désigné pour la destruction les édifices de deux terrains, l'exposition et les estrades du champ de course de Lancashire, où le premier ministre, M. Asquith, passe le "week end" et prononce une série de discours.

Deux des articles de leur programme ont été remplis; elles ont brûlé les édifices du terrain de l'exposition à Liverpool et à Manchester, mais elles n'ont pu mettre le feu à l'estrade du champ de course d'Aintree, ayant été dérangées par l'approche d'un agent de police.

* * *

L'IMMIGRATION AN CANADA

(*Courrier de l'Ouest*)

Durant la semaine écoulée, 876 personnes, comprenant 108 agriculteurs, sont arrivés des Etats-Unis dans l'Ouest canadien apportant avec elles, $206,326 en espèces et 12 wagons d'effets personnels, évalués $ $25,525. De ce nombre, 587 étaient citoyens des Etats-Unis, 31 étaient anglais, 26 Canadiens revenant au Dominion, 13 étaient de nationalités des pays du nord de l'Europe et 19 étaient originaires du sud de l'Europe. Il est arrivé par voie de Fort William, Ont., 700 colons anglais, la plupart des femmes et des enfants et 123 Européens des pays du Nord.

* * *

UN QUATRIEME TRANSCONTINENTAL

(*Le Soleil de l'Ouest*)

Ottawa—La "All-Red Line Railway Co.," vient de demander une charte au gouvernement fédéral pour la construction d'un nouveau chemin de fer Transcontinental depuis le cap St. Charles sur l'Atlantique, jusqu'à la tête de Dean's Channel sur le Pacifique, avec raccordement dans le nord des provinces de Québec et d'Ontario.

Mtre J. K. Dowsley, de Presscott, Ont., représente la compagnie formée de capitalistes anglais dont on ignore les noms.

Ce nouveau transcontinental passera beaucoup plus au nord que ses précurseurs et comprendra aussi des embranchements de Martins Falls à Winnipeg; de la vallée de la rivière de la Paix jusqu'au Yukon et de la rivière Pétribonka à la ville de Québec.

* * *

VICTOIRES MINISTERIELLES

(*L'Evénement*)

Dans Macdonald, l'ancien candidat libéral si proprement battu par M. Morrison n'ose plus se présenter. L'on sait pourtant si le bouillant journaliste M. Richardson était gravement piqué de la tarentule politique. On l'appelait le candidat perpétuel des élections partielles manitobaines. Mais, devant la défaite irrévocable, M. Richardson lui-même a senti son courage faiblir.

On a cependant trouvé un politicien d'occasion, dont le nom nous échappe, qui empêchera M. Morrison d'être élu par acclamation, c'est vrai, mais qui lui fournira l'occasion de recueillir encore une majorité de plus de 600 voix. Ce sera la réponse de l'opinion publique au cri de corruption lancé par les hypocrites du parti libéral. Le peuple dira quel est le parti taré dans l'ouest du Canada, en se rangeant du côté du parti des principes et de l'ordre.

* * *

DEUX LANGUES

(*Le Devoir*)

Voici qu'arrivent de France, à pleines caisses livres d'étrennes. Livres d'histoires et d'histoire, romans, livres de gravures; ouvrages qui font rire, œuvres qui font penser, bouquins qui font rêver; graves tomes où l'on s'instruit, fragiles brochures qu'on lit en famille, à haute voix. Il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les intellignecs: tous les fruits du talent, toutes les fleurs de l'esprit !

Je suis allé les feuilleter chez un libraire voisin. J'y ai rencontré un ami, un gourmet de lecture, qui caresse de la main les reliures souples et dont l'œil s'attarde avec plaisir sur les tranches dorées ou jaspées.

—Que de richesse !... fredonne-t-il, comme dans Faust.

Mais sa voix s'assourdit pour me demander :

—Et nous autres? Où sont-elles, nos richesses ?

Il m'avait poussé dans un coin, au pied du mur :

—Nous autres Canadiens, continue-t-il, nous avons deux principaux "handicaps," comme on dit dans les sports, qui nous préoccupent à peu près uniquement: Pour ce qui est de la conception de l'œuvre littéraire, nous avons des yeux et nous ne voyons point, c'est-à-dire que nous ne savons pas regarder. Or, sans observation, pas d'œuvre littéraire durable. Quant à l'exécution, nous possédons deux langues...

—Oui, notre connaissance de l'anglais, si utile la plupart du temps, nous ménage, dans l'art d'écrire, de fâcheux déboires: nous en arrivons à avoir, sur la syntaxe, les hésitations les plus douloureuses. Au point que Victor Hugo lui-même disait qu'il ne voulait pas apprendre l'anglais...

—Non. Ce n'est pas de l'anglais qu'il s'agit...

—?

—Mais de notre langage maternel qui s'est, sans que nous y prenions garde, fractionné en deux idiomes. Nous parlons, en effet, une langue et nous écrivons dans une autre. Alors, cela nous suscite des obstacles de tous les diables !..

LÉON LORRAIN.

La derniere chance de Sir Edward CARSON

Une Proclamation

Le cabinet anglais par une proclamation royale, a prohibé l'importation des armes et des munitions dans l'Irlande, donnant ainsi une réponse aux préparatifs de la révolution qui s'apprêtait et, pourtant, on n'avait pas encore été officiellement averti, bien que sir Edward Carson eût annoncé partout les préparatifs militaires de l'Ulster.

En même temps qu'on lançait cette proclamation, le premier ministre Asquith faisait un long discours sur la question, cherchant à concilier les partis en annonçant que le gouvernement était favorablement disposé à accepter les principes de l'arrangement que sir Edward Carson annonçait dans son dernier discours; savoir :

Que le règlement de la question ne soit ni insultant ni humiliant pour l'Ulster ;

Que letraitement à l'égard de l'Ulster ne fasse pas en quoi que ce soit exception à celui que l'on fait subir aux autres états de l'Empire ;

Que l'Ulster puisse compter sur l'entière protection du Parlement;

Que le bill du Home Rule ne soit pas appliqué de façon que l'Ulster soit séparé de l'Angleterre;

En acceptant ces principes, le gouvernement anglais tendait à l'Ulster la branche d'olivier.

La proclamation royale, affichée aujourd'hui est cependant monis sévère qu'on ne l'avait cru d'abord Elle prohibe tout simplement sans commentaires l'importation des armes et des munitions dans l'Irlande et ne comporte rien des sévères ordonnances de 1876.

Le discours du premier ministre Asquith a été fait au cours d'un banquet où le premier ministre était l'hôote du Club de la Réforme, à Manchester. C'est dans cette même ville qu'il y a quelque temps sir Edward Carson avait suggéré les principes du règlement qu'accepte aujourd'hui le gouvernement.

Le premier Asquith a développé, comme autant de points de son discours, le prnicipe émis par sir Edward Carson.

Il a terminé en disant son espoir que la discussion maintenant allait prendre un caractère plus amical et que cesserait enfin ce conflit d'opinion, grâce à la bonne volonté des deux partis concernés. Je suis d'avis avec Sir Carson, dit le premier ministre, que nous devons sympathiser avec la minorité, mais il ne faut non plus oublier qu'il y a aussi la majorité.

Ce discours du premier ministre est venu juste au moment où, dans la presse en général, on ne croyait plus à un règlement quelconque.

Nothingham.—Sir Edward Carson, dans un discours a déclaré que l'armée des volontaires de l'Llster, qui était de 19,000, il y a un an, est maintenant de 90,000.

A la veille d'une réunion d'actionnaires.

—Sans doute, le cas est épineux... Moi, à votre place j'exposerais carrément la situation: vous aurez tous les honnêtes gens pour vous.

—Ça ne me fera pas une majorité !

AVIS

Il y aura réunion des membres de l'Union Métisse St. Vital, dimanche prochain le 21 du courant à 2.30 hrs. p.m., à la résidence de M. Joseph Riel, à St. Vital.

En outre des élections des officiers il y aura discussion de questions importantes concernant les intérêts de l'Union.

Tous les membres sont priés d'être présents.

R. GOULET, Président.

De par le Monde

L'AVENIR DU CANADA

Le Club Canadien de Montréal, vient d'avoir pour conférencier, à son dîner habituel, Sir George Paish. Il a pris pour texte de son étude : "L'avenir du Canada."

Sir George est convaincu que la prochaine décade sera encore plus prospère que celle qui vient de s'écouler. Il déclare qu'il est venu au Canada en 1899, mais que les choses ont complètement changé depuis.

C'est une métamorphose générale. Pas un pays au monde n'a fait de plus rapide progrès et en un aussi court espace de temps.

La population, en 10 ans a augmenté de 50 p.c.. Si l'on regarde la prospérité économique, la proportion est encore plus éonrme, soit 130 p.c. Les exportations ont augmenté dans la même proportion.

Tout indique que la demande pour le produit canadien augmentera dans une proportion égale et très rapidement. Notons que l'Angleterre n'a pas d'acheteurs pour ses produits comestibles, tout étant gardé pour alimenter sa population toujours croissante. L'Angleterre devient de plus en plus riche en argent et en population, conséquemment la consommation devient de plus en plus considérable.

Il faut envisager l'avenir avec assurance et ne pas craindre la surproduction, car nous trouverons toujours des marchés pour nos produits.

En ce moment, on est un peu gêné, mais c'est dû au fait d'une prospérité qui allait trop grand train.

Il n'y a aucun lieu de craindre, car auprès des nations de l'Europe continentale, le Canada est le favori et jouit du meilleur crédit.

LE BUDGET FEDERAL

Il est vrai, cependant que le gouvernement conservateur dépense plus cette année que n'a fait aucun gouvernement avant lui; mais, à l'encontre de ses devanciers, il sait encore rester dans la limite de ses revenus; et s'il a cru devoir jeter dans le commerce et l'industrie, dans cette seule année 1913, une somme de plus de $150,000,000, c'est que ses ressources lui permettaient d'abord de le faire et que l'état de crise qui se fait sentir dans quelques parties du pays lui fait aussi un devoir de se porter au secours du peuple en suppléant aux travaux qui manquent et aux échanges qui diminuent temporairement.

Quant aux emprunts que des circonstances particulières rendent nécessaires, la plus grande partie en est employée à rembourser au gouvernement des dépenses qu'il a faites de ses deniers et qui sont imputables au capital du Canada, le reste sert simplement à rembourser des obligations qui ont été contractées par les administrations antérieures et dont les échéances tombent cette année.

L'ESPAGNE AU MAROC

Madrid.—On annonce officiellement que le général Valeriano Weyler, ancien gouverneur militaire de Cuba, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire au Maroc. Il succèdera au général Marina. Le départ pour le Maroc de Weyler, que l'on considère comme le soldat le plus habile de l'Espagne, fait dire au public que la situation là-bas est plus grave que le gouvernement veut bien l'admettre. De plus, le général Weyler n'appartient pas au parti conservateur actuellement au pouvoir. Le gouvernement ne peut s'empêcher de reconnaître la valeur de cet homme, sa force et son habileté, et croit urgent de l'envoyer pour régler si possible une situation très tendue.

L'un des problèmes qui occupe particulièrement le gouvernement est la question juive. Il y a trois cents ans un grand nombre de juifs espagnols furent chassés de leur patrie et se refugièrent au Maroc. Les descendants de ces Juifs se réclament de l'origine espagnole et demandent protection comme sujets du roi Alphonse XIII Le parti catholique s'oppose à la chose sous prétexte qu'il en résultera une guerre de races.

Les avocats de Tahiti

La statistique de cette charmante colonie française, si justement appelée la Perle du Pacifique, nous apprend qu'il a été exporté de l'île, l'année dernière, 30,000 avocats.

Ne croyez pas qu'il s'agisse de gens de robe venant envahir les prétoires, déjà bien encombrés; il s'agit de poires.

L'avocat, ou poire d'avocat, est un fruit délicieux en forme de poire, d'une pulpe tendre et savoureuse, qui ne vient que dans les pays chauds et qui se plaît particulièrement à Tahiti.

Petite histoire electorale

Les agents d'un candidat avaient si bien travaillé qu'ils acquirent la certitude que leur "client" passerait au second tour. Mais, en additionnant les voix acquises, ils s'aperçurent avec terreur qu'il passerait au premier tour et qu'il n'y aurait pas de ballottage... Alors, adieu les bons repas, les gratifications supplémentaires, etc.

Il restait encore un certain nombre d'électeurs qui attendaient, pour voter, qu'on vint les chercher dans les automobiles promises.

Vite, on mit les moteurs en mouvement et on alla quérir les cinquante électeurs. Seulement, les agents recruteurs, avant de les conduire aux sections de vote, leur offrirent à boire dans maintes hôtelleries et l'on s'y attarda jusqu'à six heures. Le scrutin était clos et il y eut ballottage.

Ajoutons que cete petite aventure s'est passée en Italie !

UN INVENTEUR

M. Auguste Sommerfield vient d'inventer un appareil qui lui permet de marcher sur les eaux aussi vite que sur terre. C'est la catastrophe du "Titanic" qui l'a mis sur la voie de cette découverte; comme il songeait avec tristesse à l'insuffisance des moyens de sauvetage, l'idée lui vint de combiner un costume qui réunit à l'avantage d'être insubmersible, celui de fournir au naufragé un moyen de locomotion. On s'attache sous les bras un plastron en toile caoutchoutée et double, comme un sac; ce plastron fait le tour de la poitrine; une ceinture le maintient à la taille; des bretelles le tiennent aux épaules; on le gonfle avec une pompe, ainsi qu'un pneu d'automobile. Voilà pour le vêtement; voici pour la chaussure: on fixe à ses chevilles, comme faisait Mercure, des sortes de talonnières, mais qui diffèrent des siennes en ce que, faites de membranes mobiles, elles rappellent plutôt les pattes des palmipèdes. Muni de ce costume, l'inventeur a traversé le courant du Mississipi aussi rapidement que s'il eût pris le pont. D'autres expériences sur le lac Crève-Cœur ont eu le même succès. Avec l'appareil de M. Sommerfield, il ne faut pas essayer de nager; la position verticale où vous tient le plastron ne le permettrait pas; il faut marcher comme dans la rue. M. Sommerfield assure que les mouvements sont faciles et coûtent peu d'efforts; peu importe que l'eau ait dix pieds de profondeur ou dix mille. Si l'emploi de ce système venait à se répandre, les naufrages en pleine mer deviendraient anodins; il suffirait d'un peu de patience pour regagner à pied New-York, Londres ou Le Havre. M. Sommerfield recommande aussi son appareil aux chasseurs de canards.

La pêche au Taenia

Les journaux de Brême rapportent une extraordinaire histoire, dont un valet de ferme est le triste héros. Ce malheureux se présenta, ces jours derniers, à l'hôpital, et exposa ainsi aux médecins le but de sa visite :

—Atteint du ver solitaire, j'ai "consulté un collègue," et, sur ses conseils, j'ai entouré un hameçon d'un morceau de lard. Après avoir fixé une forte ficelle, j'ai avalé l'appât, puis j'ai attendu vingt-quatre heures pour permettre au taenia d'y mordre. Quand je crus le moment arrivé, j'ai tiré la ligne, mais elle est restée accrochée dans mon estomac.

Un examen aux rayons X permit de s'assurer de l'exactitude du récit. Le valet devra subir une opération chirurgicale qui le débarrassera sans doute de l'hameçon et du ver solitaire.

City of St. Boniface

Promulgation of By Laws

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

By-Law No. 983.—To repeal by-law No. 234 providing for opening of certain lanes.

By-Law No. 984.—To provide for the opening of certain lanes in Plans 64, 368 and 224.

By-Law No. 985.—To amend by-law No. 984.

By-Law No. 986.—To place the City of St. Boniface utilities under the "Public Utilities Act."

By-Law No. 987.—To borrow $600,000.00.

By-Law No. 988.—Respecting the appointment of an Inspector of Licenses and the issue of licenses in certain cases.

By-Law No. 989.—Amending by-law No. 896 regulating the traffic on the streets.

By-Law No. 990.—To amend by-law No. 894 concerning dogs.

By-Law No. 991.—Relating to the protection of fire and creation of a fire department.

By-Law No. 993.—To provide for the appointment of R. C. McPhillips a surveyor to complete surve, and prepare plans of the bed of the Seine River and also to provide for the conveying of said River bed to adjoining owners.

By-Law No. 995.—To close portions of lanes in Blocks 30 and 38, D.G.S. 93, St. Boniface, Plan 385.

By-Law No. 997.—Fixing indemnity of Aldermen for the year 1913.

By-Law No. 998.—Fixing rate of taxes for 1913.

By-Law No. 999.—For the care and inspection of premises to safeguard the public and property against fire.

By-Law No. 1005. — Changing the names of certain streets within the limits of the City of St. Boniface.

By-Law No. 1006. — Respecting the supply of water to the rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

By-Law No. 1052.—To submit to the votes of the Electors By-Law No. 45 of the St. Boniface School District No. 1188 for the purpose of borrowing $54,000.00 for school purposes.

And the following are by-laws under which the City intends to issue and sell debentures for amounts mentioned therein :

By-Law No. 992. — Authorizing the purchase of Lots 14 and 15, Block 13, Plan 1917.

By-Law No. 1000.—To create a debt of $300,000.00 to cover deficit in the cost of construction of sewers.

By-Law No. 1001.—To create a debt of $50,000.00 to pay cost of extension of waterworks system.

By-Law No. 1002—To sumbit by-law No. 1000 to the Electors vote.

By-Law No. 1003.—To submit by-law No. 1001 to the Electors vote.

By-Law No. 1004.—To amend by-law No. 916 to create a debt of $400,000.00 for the construction of the new Provencher Bridge.

By-Law No. 1007.—To provide for Assessment for cost of Sewer on Dawson Road, from the C.N.R. Crossing (Port Arthur Branch) to Bourget Road.

By-Law No. 1008.—To provide for assessment for cost of sewer on Hamel Avenue, from Aulneau Street to St. Jean Bautiste Street.

By-Law No. 1009.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Gauvin Street.

By-Law No. 1010.—To provide for assessment for cost of sewer on Gauvin Street, between McMillan Street and Linden Avenue.

By-Law No. 1011.—To provide for assessment for cost of sewer on Despins Street, from Aulneau Street to Tache Avenue.

By-Law No. 1012.—To provide for assessment for cost of sewer on Aulneau Street, from Hamel Avenue to Despins Street.

By-Law No. 1013.—To provide for assessment for cost of sewer on St. Jean-Baptiste Street, from Hamel Avenue to Lot 25, Blocks 1 and 2, Plan 1357 (inclusive.)

By-Law No. 1014.—To provide for assessment for cost of sewer on Archibald Street, from Plinquet Street to Messier Street.

By-Law No. 1015.—To provide for assessment for cost of sewer on Patterson Street, from Crawford Avenue to Tache Avenue.

By-Law No. 1016.—To provide for assessment for cost of sewer on Crawford Avenue, from Patterson Street to McMillan Street.

By-Law No. 1017. — Consolidating By-Laws Nos. 1007 to 1016, both inclusive.

By-Law No. 1018.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan 1763.

By-Law No. 1019.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading all streets and lanes in Plan No. 1839.

By-Law No. 1020.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1915.

By-Law No. 1021.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1945.

By-Law No. 1022.—To provide for assessment for cost of opening, clearing and grading of all streets and lanes in Plan No. 1886.

By-Law No. 1023. — Consolidating By-Laws Nos. 1018 to 1022, both inclusive.

By-Law No. 1024.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Giroux Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1025.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the north side of Doucet Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1026.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of Dufresne Street, from Marion Street to Kavanagh Street.

By-Law No. 1027.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk, on the South side of Kavanagh Street, from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1028.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Cherrier Street from Archibald Street to Dufresne Street.

By-Law No. 1029.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the East side of de la Morenie Street, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1030.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the North side of Pelletier Street, from St. Joseph Street to Langevin Street.

By-Law No. 1031.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the South side of Cauchon Street, from Lorne Avenue to Landsdowne Avenue.

By-Law No. 1032.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Cauchon Street to Schultz Street.

By-Law No. 1033.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Landsdowne Avenue, from Schultz Street to Patterson Street.

By-Law No. 1034.—To provide for assessment for cost of a 5 foot granolithic sidewalk on the West side of Dufferin Avenue from McMillan to Linden Avenue.

By-Law No. 1035.—To provide for assessment for a 6 foot granolithic sidewalk on the North side of Horace Street, from Tache Avenue to Langevin Street.

By-Law No. 1036. — Consolidating By-Laws Nos. 1024 to 1035, both inclusive.

By-Law No. 1037.—To provide for a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the South side of Horace Street, from Oak Avenue to St. John Street.

By-Law No. 1038.—To provide for assessment for cost of a 5 foot 4 inches Plank sidewalk on the West side of Youville Street, from a point 80 feet South of the Southerly limits of Kitson Street to LaRiviere Street.

By-Law No. 1039. — Consolidating By-Laws Nos. 1037 and 1038.

By-Law No. 1040.—To provide for assessment for cost of sewer on Langevin Street, from Linden Avenue to Niverville Street.

By-Law No. 1041.—To provide for assessment for cost of sewer on Linden Avenue, from St. Mary's Road to Langevin Street.

By-Law No. 1042. — Consolidating By-Laws Nos. 1040 and 1041.

By-Law No. 1043.—To provide for assessment for cost of widening from 24 ft to 36 ft., pavements on DesMeurons Street, from Provencher Avenue to Marion Street.

By-Law No. 1044.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Eugenie Street, from Langevin Street to Oak Avenue.

By-Law No. 1045. — To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Tache Avenue, from St. Mary's Road to McMillan Street.

By-Law No. 1046.—To provide for assessment for cost of a 24 ft. Bitulithic pavement on Bertrand Street, from Tache Avenue to Langevin Street

By-Law No. 1047.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. concrete pavement on the lane between DesMeurons and de la Morenie Streets, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1048.—To provide for assessment for cost of a 14 ft. concrete pavement on the lane between Ritchot and Langevin Streets, from Cathedral Avenue to Hamel Avenue.

By-Law No. 1049.—To provide for assessment for cost of an 18 ft. Bitulithic pavement on the lane between Dumoulin Street and Provencher Avenue, from St. Jean Baptiste Street to College Street.

By-Law No. 1050. — Consolidating By-Laws Nos. 1043 to 1049, both inclusive.

By-Law No. 1051.—To provide for assessment of City's share of permanent pavements.

All persons are hereby required to take notice that anyone desirous of applying to have such by-laws or anyone of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench, sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspapers called *The Norwood Press*, and *Le Manitoba* or he will be too late to be heard in that behalf.

By order,

J. B. COTE,
City Clerk.

St. Boniface, Man.,
November 28th., 1913.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 11

(*Suite*)

Léon et François continuèrent à jouer au poker; Jacob alluma une pipe,se versa un verre de rhum et se jeta sur le canapé. Quand il eut fini sa pipe il s'endormit. Au bout d'une heure à peu près, Jacob se réveilla.

—Comment! vous jouez encore, vous autres.

—Et que veux-tu qu'on fasse ?

—Ah! pardieu, c'est bien vrai. Savez-vous que je viens d'avoir un rêve affreux. Croyez-vous aux rêves ?

—Ah! bah! contes de grand'-mère, répondirent ses frères.

—Eh bien, moi j'y crois ; que voulez-vous, c'est un faible. Si vous voulez, je vais vous le raconter.

—Tiens, je t'en prie, répliqua François, ne viens pas nous ennuyer avec tes rêves; rêves tant que tu voudras, mais ne nous en casse pas la tête.

—Pourquoi ne l'écouterions-nous pas, dit Léon, un rêve n'est qu'un rêve, c'est vrai; mais encore, ça nous amusera. Conte, Jacob, mon vieux, conte.

—Je rêvais donc que nous avions fait faire le saut de la carpe à ce quelqu'un qui va venir, et que nous étions dans l'acte de jeter sa carcasse au fleuve durant la nuit, quand tout à coup six hommes de police, conduits par un gros nègre et une petite fille, nous surprennent et nous font prisonniers.

—Diable !

—Je reconnus la petite fille; savez-vous qui elle était ?

—Non.

—C'était Clémence.

—Clémence !

—Allons, en voilà un beau rêve, dit François; je gage aussi que tu as rêvé que tu étais pendu.

—Non, pas moi; j'ai rêvé que je m'étais échappé, mais que vous deux aviez été pendus.

—A la bonne heure, au moins tu as eu l'esprit de te sauver dans ton rêve; c'est toujours ça. Allons dors encore et cette fois rêve aux moyens de nous sauver à notre tour; en attendant, nous allons faire encore un poker.

—Ne badinez pas de choses sérieuses; savez-vous qu'en effet, j'y pense maintenant, Clémence se doute de quelque chose; elle m'a dit hier matin, quand je suis allé au marché un instant, qu'elle savait bien que nous avions passé tous trois la nuit à l'habitation des champs, et que nous méditions quelque mauvais coup. Je l'étranglerais cette chienne de vaurienne qu'elle est. Je sens que tôt ou tard elle nous fera pendre.

—Allons donc, vas-tu t'effrayer de ton rêve? Nous dirons à maman Coco de veiller Clémence, jusqu'à ce que tout soit fait. Elle l'enfermera dans la cave, et tout sera dit.

Jacob regarda en ce moment par la fenêtre, et vit la mère Coco qui venait à travers les champs, avec un petit panier sous le bras. "Voilà maman," cria-t-il.

Léon et François allèrent à la fenêtre: "c'est maman Caca," répétèrent-ils. Jacob descendit pour ôter les verroux. Quelques instants après la mère Coco entrait ; elle monta et déposa son panier sur la table, autour de laquelle ses fils s'assirent avec elle.

—Je vous apporte des provisions pour la nuit, mes enfants. Je viens de voir M. Pluchon qui arrive, en squif, de la balise; tout est bien. Le vaisseau était en vue; Phaneuf courait après, et tout est arrangé pour que, demain matin entre neuf et dix heures, notre monsieur vienne nous faire sa visite. Voici ce que nous allons faire : toi, Jacob, tu te mettras au lit, dans la chambre au tribuchet; tu t'es rompu la cuisse en tombant, tu entends.

—Oui, maman.

—Tu es bien malade. La lumière te fatigue beaucoup ; les fenêtres sont bouchées, avec des couvertes; une petite lampe est derrière un coffre; la trappe est parée, il y a le tapis par dessus.

—Je comprends, maman.

—Et vous autres, vous êtes dans le cachot avec un fanal sourd; l'échelle est ôtée, afin que ce pauvre monsieur ne se heurte pas dessus, s'il a le malheur de tomber, le pauvre cher homme !

—Compris, dit François.

—Très bien, attention et vogue la galère, ajouta Léon.

—Maintenant je m'en vais, continua la mère Coco; il faut que je veille Clémence. La petite gueuse! pour un rien je la tuerais. Adieu, mes enfants, vous pourrrez dormir cette nuit, vous en avez besoin. A demain, à neuf heures !

—Soyez tranquille.

CHAPITRE X

LE COMPLOT AVANCE

Cependant le *Zéphyr*, poussé par un vent favorable, arrivait, quelques jours après la malencontreuse attaque des pirates, en vue des terres de la Louisiane. Un matelot, placé en vigie à la tête du mât d'artimon, avait fait entendre le cri "terre en avant !" Ce cri, que les marins, si accoutumés à la mer et à ses accidents, ne peuvent entendre sans émotion, avait amené sur le pont tous les passagers. Sara Thornbull, faible et à peine revenue du choc qu'elle avait éprouvé à la vue de Cabrera, se tenait appuyée au bras de Sir Arthur Gosford. Le comte d'Alcantara, dont la figure couverte de cicatrices, annonçait les horribles souffrances que son accident lui avait occasionnées, avait recouvré toute sa jovialité. Au fond, il était glorieux de sa mésaventure, s'attribuant presqu'à lui seul le mérite d'avoir décidé la fuite des pirates et l'honneur de la victoire.

Le navire avançait toujours, et la terre, qui d'abord n'apparaissait que comme un nuage à l'horizon, commençait peu à peu à se dessiner sur le fond bleu du firmament; bientôt on put distinguer un petit vaisseau, sortant de l'une des passes du Mississipi, et se dirigeant dans la direction du *Zéphyr*. Sa grande voile latine le fit bientôt reconnaître pour un des bateaux pilotes, qui croisent sans cesse à l'embouchure du fleuve, et semblent vivre sur les eaux, comme les goëlands, ne retournant à terre qu'alors que les ombres de la nuit sont tout à fait tombées. Il était joli à voir ce petit *cutter*, courant sur les lames et plongeant de temps en temps à la risée le bout du bôme de son immense brigantine, comme une hirondelle qui trempe son aile à l'eau pour se rafraîchir.

Le capitaine donna l'ordre de faire des signaux. Le cutter y répondit et quelques instants après il fut à la portée du porte-voix.

—Ohé ! du cutter ! cria le capitaine.

—Oui, oui ! quel est ce brick ?

—Le *Zéphyr !*

—D'où venez-vous ?

—Du Brésil. Envoyez un pilot à bord.

—C'est bien, attendez un instant.

Et le petit cutter, passant sous le vent du *Zéphyr*, mit une chaloupe à l'eau; quatre hommes sautent dans l'embarcation et quelques minutes après le pilot était à bord du *Zéphyr*, et faisait signe aux gens de la chaloupe de retourner à bord du cutter.

—Bonjour, monsieur le pilot.

—Bonjour, monsieur. C'est au capitaine que j'ai l'honneur de parler ?

—Oui, et je vous remets en main la charge du navire jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

—Très bien. Je pense que nous y arriverons demain vers midi.

—Savez-vous si le *Sauveur* est arrivé ?

—Oui, c'est moi qui l'ai piloté.

—Quelles nouvelles à la Nouvelle-Orléans ?

—Rien, ma foi, rien.

—Connaissez-vous M. Alphonse Meunier ? Et savez-vous s'il est à la Nouvelle-Orléans ? C'est le propriétaire de ce navire.

—M. Alphonse Meunier ? Je crois le connaître; je ne suis pas bien certain cependant. N'est-ce pas un petit homme brun, cheveux gris, portant une béquille ? J'en ai vu un qui est venu à bord du *Sauveur*, quand nous avons accosté à la Nouvelle-Orléans; mais je ne puis dire si c'est M. Alphonse Meunier.

—Oh ! oui, ça doit être lui. Etait-il bien portant ?

—Probablement ! autrement il ne serait pas venu à bord.

—Avez-vous apporté quelques-uns des journaux de la ville? J'aimerais bien à les lire.

—Non, monsieur, non.

—Quel malheur ! n'importe. Vous pensez que nous arriverons demain. Aurons-nous besoin de prendre un remorqueur ?

Le vent est tout juste comme il faut, nous irons aussi vite qu'avec un remorqueur, outre qu'en ce moment il n'y en a pas à la balise.

—C'est bien, monsieur le pilote, vous commandez à bord maintenant. Quel est votre nom ?

—Edouard Phaneuf.

Et le capitaine descendit à la cabine pour préparer le manifeste du bâtiment et un état de la cargaison et des consignations.

Le pilote se promenait de long en large sur le pont répondant d'un ton sec et brusque aux questions qu'on lui adressait.

—Décidément c'est un ours, disait le comte d'Alcantara à Sir Gosford. Il n'y a pas moyen d'en tirer une réponse satisfaisante.

—Il y en a beaucoup comme lui, quoique cependant on en trouve le plus polis, répondit Sir Gosford; tout occupés de leur métier, ils ne connaissent que cela. Encore bien heureux quand ils remplissent leur devoir avec habileté et qu'ils ne nous échouent pas quelque part sur ces bancs de sable, qui sont si mauvais à l'entrée du Mississipi.

—J'ai envie de lui parler d'autres choses, peut-être aimera-t-il que nous lui donnions des nouvelles, s'il n'aime pas à nous en donner ? Si nous lui parlions des pirates ?...

—Faites comme vous voudrez, répondit Sir Gosford.

—Savez-vous, monsieur le pilote, lui dit le comte, que nous avons été attaqués par des pirates, il y a trois ou quatre jours ?

—Vraiment ! répondit Edouard Phaneuf, et comment ça ?

—Oh ! mais, c'est que nous avons eu une furieuse difficulté à nous en débarrasser; vous voyez comme j'ai la figure toute brûlée, je ne sais trop par quel miracle j'ai pu échapper à la mort, au milieu des balles et des couteaux de ces brigands. Dieu merci, nous les avons mis en fuite, après en avoir tué une trentaine et en avoir fait dix prisonniers.

—Vous avez des prisonniers, dit le pilot d'un ton qu'il tâchait de rendre indifférent, mais dont l'émotion n'échappa pas à Clarisse Gosford, qui, sans trop savoir pourquoi, éprouvait une espèce de répugnance à la vue de cet homme à l'air sombre et aux traits fortement accusés. Et où sont-ils ?

—Ils sont enchaînés dans la cale. Nous avons pris leur chef ; un véritable démon, bel homme d'ailleurs.

—Savez-vous son nom ?

—Ils l'appellent Antonio Cabrera.

A ce nom, le pilote contracta les sourcils, et se retournant brusquement du côté du timonier, il lui cria :

—Tribord la barre !

—Tribord la barre, répéta le timonier.

—Holà! en avant là, bordez-moi les focs! Non pas comme ça. Et le pilote courut sur le gaillard d'avant où il donna ses ordres, évitant ainsi de se rencontrer avec les passagers.

Le reste de la journée se passa tranquillement, les matelots occupés à nettoyer le navire et à préparer et ranger les balles de marchandiss, les passagers à écrire des lettres et à faire leurs malles.

Durant la nuit, pendant que le *Zéphyr* montait à pleine voile, refoulant le courant du Mississipi, Edouard Phaneuf prit un fanal et descendit à la cale, accompagné d'un des matelots du quart. Au bruit que fit le pilote en entrant dans la cale, Antonio Cabrera leva la tête et reconnut Phaneuf à la lumière du fanal que ce dernier tenait à la hautur de son visage. Un signe imperceptible d'intelligence passa entre Phaneuf et Cabrera; et ce dernier remit sa tête sur un paquet de voiles qui lui servait d'oreiller. Le matelot n'avait pas remarqué que Cabrera avait levé la tête.

—Ne faisons pas de bruit, ils dorment, dit-il à voix basse à Phaneuf.

—Oui, ne les réveillons pas, quoique des chiens comme eux ne méritent pas même qu'on les laisse dormir.

—Vous êtes bien dur, continua le matelot, ils n'ont que quelques jours à vivre, et quoiqu'ils méritent bien la mort, on doit en avoir pitié.

—Pitié ! et pour des chiens de pirates, répondit Phaneuf en affectant un air de suprême horreur. Allons-nous en, le cœur m'en lève de dégoût! Prenez le fanal et montez.

Le matelot prit le fanal et monta le premier; Phaneuf glissa quelque chose à Cabrera sans que le matelot l'aperçut. Ce quelque chose, c'était une lime.

Deux heures après, pendant que la plupart des gens de quart étaient assoupis, un homme se glissa tout doucement le long du passe-avant de babord, montait sur le gaillard d'avant en se traînant sur le ventre, passait par dessus le coltis, et s'aidant des cordages de la civadière descendait dans l'eau. De temps en temps, on eut pu voir une tête qui s'élevait au-dessus de l'onde et plongeait, en gagnant la rive du fleuve; on eut dit un caïman s'éloignant paresseusement du navire, pour aller s'enfoncer dans les prairies flottantes, qui bordent le Mississipi jusqu'à son embouchure.

Phaneuf passa la nuit à se promener sur le gaillard d'arrière, les deux mains dans les poches de sa vareuse, espèce de blouse que portent la plupart des pilotes du Mississipi.

Quand les premières lueurs de l'aurore commencèrent à blanchir l'horizon, Phaneuf s'approcha de la lumière de l'habitacle et tirant un petit morceau de papier roulé, il le déplia et lut: "Si Pierre de St. Luc ignore la mort de monsieur Alphonse Meunier vous mettrez un mouchoir blanc; si au contraire il a appris sa mort (qu'il faut tâcher de lui laisser ignorer) vous mettrez un mouchoir rouge."

—C'est un mouchoir blanc qu'il faut, se dit-il; et il jeta à la mer le petit papier, après l'avoir déchiré.

A mesure que le *Zéphyr* avançait, l'aube naissante allait en augmentant.

Bientôt Phaneuf put apercevoir les premières habitations. Déjà dans la distance on pouvait distinguer le bois de chênes verts qui se trouve à deux milles au-dessous du couvent des Ursulines. Un mouchoir blanc, attaché sur les haubans de tribord, flottait à la brise.

Le capitaine et les passagers montèrent bientôt sur le pont.

—Eh bien, pilot, nous avons fait bien du chemin cette nuit; je vois que dans une couple d'heures nous serons au couvent des Ursulines, et avant onze heures, au quai.

—Oui, j'espère.

Vers huit heures, le déjeûner fut servi, et le capitine invita le pilot à descendre, ce que celui-ci accepta volontiers.

Pendant qu'ils étaient à table, un canot se détacha du rivage, monté par deux hommes, et alla au devant du *Zéphyr*.

L'officier de quart, voyant approcher un canot qui faisait des signaux, fit jeter des amarres, que les gens du canot empoignèrent.

—Que voulez-vous, leur demanda l'officier du quart ?

—Nous voulons parler au capitaine.

—Attendez, il est à déjeûner—Vous feriez mieux de monter.

—Non, merci, il faut que nous partions de suite. Ne pourriez-vous pas faire appeler le capitaine?

Celui-ci averti que quelqu'un le demandait, monta sur le pont.

—Qu'avez-vous à me dire, mes amis, dit le capitaine en s'adressant aux gens du canot ?

—Etes-vous le capitaine du Zéphyr ?

—Oui, mes amis.

—Eh bien, capitaine, auriez-vous la bonté de venir à terre, à cette auberge que vous voyez avec des contrevents verts? Monsieur Meunier nous a envoyés vous chercher.

Pierre de St. Luc, en apprenant que le père Meunier l'attendait à terre, descendit en toute hâte à la cabine, recommanda au pilote de continuer sa route sans l'attendre, qu'il allait descendre un instant à terre, et qu'il le rejoindrait à la ville; et remontant aussitôt sur le pont, il sauta dans le canot.

Aussitôt que le canot eut touché le rivage, Pierre courut à l'auberge. Il ne fit pas réflexion qu'il était un peu étrange que M. Meunier ne fut pas sur la levée pour le recevoir, puisqu'il devait avoir quelque chose d'important à lui communiquer pour avoir pris la peine de venir toute cette distance depuis la ville pour le rencontrer.

Pierre entra dans l'auberge cherchant des yeux le père Meunier, que l'on suppose bien qu'il ne vit pas. Deux hommes étaient assis autour d'une petite table; l'un d'eux, petit et maigre, au nez pincé et aux yeux de furet, était occupé à écrire; l'autre fumait un cigare et humectait ses lèvres de temps à autre dans un gobelet de bière. Ni l'un ni l'autre ne semblèrent faire attention à l'entrée de Pierre. Celui-ci, après avoir jeté un coup d'œil dans la salle, s'approcha de la table sur laquelle le petit homme écrivait.

—Pourriez-vous me dire, messieurs, s'il n'y a pas ici un Monsieur Meunier ?

Le petit homme leva la tête, essuya sa plume et regarda Pierre. Après un instant de silence il répondit :

—Je ne connais pas M. Meunier. Il y avait ici tout à l'heure un homme de certain âge, qui attendait quelqu'un. Il vient de partir en voiture, disant qu'il serait de retour dans une vingtaine de minutes.

—Portait-il des béquilles ?

—Oui, je n'ai pas bien remarqué, mais je crois qu'il avait une béquille.

—C'est lui, c'est monsieur Meunier. De quel côté est-il allé ?

—Il est allé par en bas. Vous feriez mieux de l'attendre.

En ce moment des sanglots se firent entendre en dehors de la maison; et une pauvre femme, tête nue, les cheveux en désordre, entra en criant :

Oh ! mes chers messieurs, mon fils, mon pauvre Jacob vient de se casser la cuisse, et je ne suis pas capable de le relever. Oh ! mon Dieu ! au secours! et la vieille femme éclata en sanglots.

—Ma pauvre femme, lui dit le petit homme, je suis bien fâché de ne pouvoir vous assister, je suis pressé et je devrais être parti déjà, pour servir ce procès-verbal.

—Oh! monsieur, ce n'est qu'à deux pas d'ici, ne pourriez-vous pas venir, seulement cinq minutes? oh! mon pauvre Jacob! mon Dieu! Allez-vous le laisser mourir ?

Et la vieille femme, les yeux tout en pleurs, son châle en désordre, semblait dans une telle désolation que Pierre de St. Luc, tout ému, lui dit avec bonté :

—Ne vous tourmentez pas, ma bonne vieille, je vais aller avec vous et vous aider. Où demeurez vous ?

—Oh! mon monsieur, Dieu vous récempensera. Tenez, ce n'est qu'à deux pas, suivez-moi et courons — oh! mon pauvre Jacob !

Et la vieille femme, dans laquelle on aura sans doute reconnu la mère Coco-Letard, conduisit par des sentiers détournés, le capitaine Pierre jusqu'à l'entrée de la plaine, d'où, dans la distance, on apercevait son habitation des champs.

—Vous êtes trop bon, mon cher monsieur, Dieu vous bénira pour ce que vous voulez bien faire pour moi. Nous arrivons, tenez, voici ma demeure.



Notice

NOTICE is hereby given that Application will be made at the next session of the Legislative Assembly of the Province of Manitoba for the passing of an Act to incorporate "The Society of Mary Province of St. Louis, St. Boniface, Manitoba.

Dated at Winnipeg, this Fifth day of December, A.D. 1913. 6-9

Page du Cultivateur

Des Valeurs et des Prix en Agriculture

(*Suite*)

III

Les Céréales

Il n'y a pas de produit dont les variations de prix aient provoqué plus d'études que le *Froment;* c'est qu'il n'y en a pas dont les mouvements aient une une importance plus considérable. Sa cherté est une source de malaise qui se transforme bien vite en misère. On ne s'en doute guère dans les classes élevées de la société; on l'oublierait facilement peut-être si les plaintes des familles d'ouvriers ne venaient fréquemment le rappeler à l'attention. Pour beaucoup de personnes mais non pour les plus nombreuses le pain n'est qu'un des éléments accessoires de l'alimentation et le souci de la nourriture n'est lui-même qu'une charge secondaire de la vie. Il en est tout autrement dans le ménage de l'artisan. Son travail doit assurer d'abord la subsistance de sa famille ; ce n'est qu'après avoir prélevé sur son salaire une part suffisante pour payer cette dépeense impérieuse qu'il peut employer l'excédant à l'amélioration de son régime, de son logement, de son vêtement, où à l'éducation de ses enfants. Si le blé est bon marché il lui reste, après avoir fait sa provision, une somme assez élevée à utiliser en emplois qu'on ne peut considérer comme superflus. S'élève-t-il à un certain taux, il absorbe la plus grande partie de ses recettes et il le force à restreindre, dans une très large proportion, tous ses autres frais. La note du boulanger est une des plus onéreuses pour les simples travailleurs; il ne faut pas longtemps pour s'en assurer quand on observe avec soin leur genre d'existence.

Le blé se prête aussi, d'une manière toute spéciale, à des travaux sur les prix. Les besoins qu'il est destiné à satisfaire sont à peu près invariables; sa consommation, qui dépend du nombre de bouches à nourrir, est sensiblement constante Sa production seule subit des variations notables d'une année à l'autre et partout la statistique s'occupe de les enrégistrer. On connait régulièrement, d'après ses tableaux, les chiffres qui expriment le montant de la récolte annuelle. Si la valeur absolue des nombres qu'ils contiennent ne laisse pas que de donner lieu à quelques doutes, ils sont cependant vraisemblablement comparables entre eux. Sans s'arrêter du reste à leur discussion, on les accepte volontiers comme bien établis et on se base sur eux. Leurs avantages font passer sur les contestations qu'ils pourraient soulever. En les réunissant, les économistes devaient trouver toutes les données nécessaires pour vérifier et préciser la loi de l'offre et de la demande. L'occasion n'a pas été manquée; on sait comment *Cooke* l'a saisie en montrant et en cherchant à exprimer d'une manière mathématique les relations qui existaient, de son temps, entre l'intensité de la production et les changements des prix. Les recherches du même genre ont été très multipliées; sans les reprendre, nous aurons cependant à en rappeler les résultats.

Les tables du prix du froment avant 1789 sont assez nombreuses. Une des meilleures est celle qui a été drssée par *M. Mantellier*. Ses chiffres sont empruntés à des documents dont on ne peut contester la valeur; ils résultent d'un ensemble de marchés assez considérables. On est fondé à les considérer comme une représentation aussi exacte que possible des cours pratiqués durant la longue période à laquelle ils s'appliquent.

Des relevés de M. Mantellier il résulte que la valeur du blé est restée stationnaire à Orléans, du milieu du XIVè siècle au milieu du XVIè. Rapportée à l'hectolite et exprimée en monnaie décimale ses oscillations sont presque constamment demeurées dans une limite de 6 à 9 francs, pendant l'intervalle de 300 ans compris entre 1350 et 1650; c'est un peu plus du tiers des prix courants actuels. Vers 1650, cette valeur s'est élevée subitement pour atteindre à la fin du siècle un maximum de plus de 13 francs. A partir de ce moment elle n'a fait que décroître successivement pour redescendre, pendant la première moitié du XVIIIè siècle, à ce qu'elle était au XVè soit à 8 francs, $1.60.

La marche du prix du blé, telle qu'elle ressort des données de M. Mantellier, ne s'accorde pas avec l'idée qu'on se fait généralement de la dépréciation continue de l'argent depuis le XVè siècle. *M. C. Leber,* dans son *Essaie sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge,* estime, en s'appuyant du reste sur des pièces également sérieuses, que le pouvoir des métaux précieux s'est abaissé de 6 à 1, de 1600 à nos jours, par suite de leur avilissement non interrompu. M. Mantellier donne à penser, au contraire, en suivant les variations du cours du blé, que cette disproportion est fort exagérée. C'est affaire à ceux qui s'occupent de ces sortes de problèmes, dont on ne peut attendre de solution absolue, de s'entendre à cet égard. Les prix moyens du marché de Poitiers qu'a fait connaître, M. Duffaud, dans un mémoire couronné en 1859 par l'Académie des sciences, confirment d'ailleurs les évaluations que nous venons de rapporter.

L'expression de la valeur ancienne du froment en monnaie ne présente guère tout d'abord qu'un intérêt de curiosité elle devient plus instructive quand elle est comparée à celle des autres produits agricoles; nous le verrons plus tard. Sans remonter trop en arrière, il convient néanmoins, avant d'aller plus loin, de voir, avec un soin particulier, ce qui se passait au siècle dernier; c'est le seul moyen d'apprécier les changements qu'a amenés avec lui l'avènement du nouveau régime; nous ne pouvons nous en désintéresser.

Les séries de prix de M. Mantellier s'arrêtant a 1750, on est obligé de recourir à d'autres. Les dernières publications de la Société d'Horticulture de l'Ain en contiennent d'aussi soignées qui s'appliquent à la *grenette* ou halles de la ville de Bourg et vont de 1674 à 1880. Elles proviennent du dépouillement des cours officiels assez comparables entre eux. Afin de mettre de l'ordre dans son travail, leur consciencieux auteur, auquel on ne saurait faire d'autre reproche que celui d'oublier de signer ses recherches, à conservé dans ses évaluations les mesures du volume et de valeur d'autrefois. S'il s'exprime en *coupe* ou en *sous,* c'est qu'en adoptant cette formule il peut se borner à transcrire, sans les interpréter, pour la plus grande période du temps qu'il étudie les éléments auxquels il reporte ses lecteurs. Il a pensé en outre "qu'il ferait mieux de commettre le petit archaïsme de parler de coupes et de sous, unités de mesure qui sont encore connues de tous à la campagne (dans la Bresse), que de commettre le gros anachronisde traduire en hectolitres et en francs les ventes d 1674." On peut différer d'avis avec lui sur ce point. Dans tous les cas il n'est pas difficile de lire les prix actuels derrière ceux qu'il indique. La pratique a trouvé partout des formules assez rapprochées pour passer couramment, sans erreur appréciable, des anciennes mesures aux nouvelles. Avec un peu d'attention on en obtient toujours assez facilement. La *coupe,* dont s'occupe notre mémoire, est le volume nécessaire pour l'ensemencement d'une *coupée* (6 acres 59) de terrain; elle vaut 14 litres 83 centilitres, ce qui indique incidemment que la quantité de semences employée ordinairement dans le pays correspond à 2 hectolites 25 litres par hectare. Or un calcul des plus élémentaires montre que le prix de l'hectolitre en francs est exactement égal au tiers du prix de la coupe en sous. Cette conversion n'exige donc aucun effort d'intelligence; elle ne peut arrêter personne.

Sous le bénéfice des observations précédentes, le prix moyen trentenaire du blé, a Bourg, a varié ainsi qu'il suit :

	Prix de la coupe Sous	Prix de l'hectolitre Francs
1674-1700	21	"
1701-1730	23	"
1731-1760	33	11.00
1761-1790	45	15.00
1791-1820	72	24.00
1821-1850	61	20.33
1851-1879	67	22.33

Des données qui précèdent, on pourrait conclure que le mouvement sensationnel du blé ne s'est pas démenti depuis 1674; mais il faudrait, pour cela, être parfaitement sûr de la valeur intrinsèque de la livre, et ce n'est que de 1725, c'est-à-dire de la ruine et de l'oubli du système de Law, qu'elle est devenue à peu près exactement équivalente à notre franc. Les observations relatives au prix du blé sur le marché de Bourg n'infirment donc pas celles de M. Mantellier.

Ainsi le prix du blé n'était, au milieu du siècle dernier, que la moitié de ce qu'il est aujourd'hui. A la veille de la Révolution il avait atteint les deux tiers de son cours actuel. Si on passe sur la période de 1790 à 1820, marquée par trop de troubles et de disettes pour être comparée aux autres, on remarque que, sous la Restauration, la hausse a pris son développement presque complet, et que, depuis cette époque, elle n'a fait que de faibles progrès.

P. Renaud.

(*A suivre*)

Orgueil de parvenu.

—Comment ! vous, un amateur de chevaux, vous avez maintenant une automobile ?

—Que voulez-vous, j'avais seulement quatre chevaux dans mon écurie, j'ai maitenant soixante chevaux dans ma remise.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

NOTICE

NOTICE is hereby given that application will be made at the next session of the Legislative Assembly of the Province of Manitoba for the passing of an Act to incorporate the Society of Mary, Province of St. Louis, St. Boniface, Manitoba.

Dated at Winnipeg, this Fifth day of December, A.D. 1913.

NOEL BERNIER.
Sollicitor for the Applicants.



Prolongement du Temps

AVIS est par les présentes donné, que le temps pour la réception des soumissions pour la construction de quai dans le port de Victoria, C.B., est prolongé jusqu'à jeudi, le 8 janvier, 1914.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des travaux Publics,
Ottaw, le 9 décembre 1913.

AVIS

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER CENTRAL DU CANADA

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer sous le nom de Compagnie de chemin de fer Central du Canada, autorisée à tracer, construire et mettre en service une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, dans une direction généralement nord-ouest *via* Yorkton, Saskatoon et Battleford jusqu'à la cité d'Edmonton, dans la province d'Alberta; construire et mettre en service des élévateurs, entrepôts, etc., et faire les opérations d'entreposeurs et construire et exploiter des lignes de télégraphie et de téléphone et exiger des péages pour ce service, et émettre une partie du capital-actions comme actions-priorité.

Daté à Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 6e jour de novembre A.D. 1913.

PRINGLE & GUTHRIE,
Citizen Building, Ottawa,
Solliciteurs de la requérante.

3—7

AVIS

On demande un Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de Ritchot; doit savoir le français et l'anglais; devra entrer en fonction le 1er Janvier 1914. S'adresser par écrit à G. T. Landry, Secrétaire-Trésorier, St. Norbert, où à M. P. Lagassé, St. Adolphe, Man.

L'HEURE DE PARIS

C'est, désormais, Paris qui fixera l'heure du monde.
(Discours de M. Thierry à la conférence de l'heure.)

Vive Paris à jamais,
Et sa gloire sans seconde,
Car c'est Paris, désormais,
Qui va donner l'heure au monde !

Soyons-en fiers. Je le suis.
Quel emploi Paris exerce !
Heures des jours et des nuits,
Sur l'univers il vous verse !

Oh! quel emploi sans pareil!
Dire à tous l'heure opportune
Où doit paraître la lune
Et se lever le soleil !

Du temps être l'interprète,
Paris, pour toi quel honneur!
Sur les heures de bonheur
Que ton aiguille s'arrête !

A tous nos désirs souris,
O Paris, maître de l'heure ;-
Que chacune soit meilleure,
Puisqu'elle vient de Paris !

Et pour que le bonheur croisse,
Le matin comme le soir,
Supprime l'heure d'angoisse
Et l'heure du désespoir !

Oui, sois l'horloge équitable !
Que chacun, loin de jeûner,
Ait de quoi se mettre à table
Quand vient l'heure du dîner !

Et si tu le peux supprime,
Puisque l'heure t'appartient,
O Paris, l'heure du crime,
Sur notre sol et le tien !

Sur nous tous, avant qu'on meure,
Les maux viennent s'amasser...
Paris, les mauvais quarts d'heure,
Fais-nous les vite passer !

Entre gens de même race
Marque l'heure de s'unir,
Et que celle où l'on s'embrasse
Ne veuille jamais finir !

Qu'à chaque bonheur ta cloche
Sonne l'heure à moins le quart ;
Mais si le malheur s'approche,
Mets ton aiguille en retard !

Raccourcis à ta manière
Tous nos plus mauvais instants ;
Quant à notre heure dernière
Fais-la durer plus longtemps !

Supprime celle où l'on pleure,
C'est ton rôle rigoureux,
Puisqu'enfin c'est du mot heure !
Que nous vient le mot heureux !

XAVIER MAUNIER.

La Rentrée des Soeurs dans les Hopitaux

(*Le Journal*)

Cinquante-deux municipalités parfaitement républicaines ont demandé, depuis six mois, quelle est la marche à suivre pour rendre légalement aux religieuses la surveillance des hôpitaux. Dans le même temps, deux écoles d'infirmières laïques ont été fermées, faute d'élèves.

Ainsi échoue cette laïcisation de la douleur et de la misère, qui a fait couler beaucoup d'encre et même un peu de sang. De toutes les lois, celle-ci a eu le sort le plus singulier, puisque les ministres en voyage n'ont jamais cessé de décorer les sœurs que l'expulsion guettait.

On cherche maintenant non pas une, mais un millier de sœurs pour remplacer au chevet des malades les infirmières laïques, honnêtes, sans doute, dévouées même, mais arrachées à cet emploi par le souci de la famille, par le mariage, par la maternité, par ces liens qui font de la femme la gardienne de son foyer, non l'infirmière des sans-foyer.

Mais comment dire aux sœurs expulsées :

—Revenez, mesdames; nous croyions pouvoir nous passer de vous. Nous avons le regret de voir notre erreur.

Cet aveu de l'impuissance laïque auprès des malades a été fait déjà par un homme distingué: Napoléon.

Le dévouement des dames de la Révolution se lassait-il ? Le nombre des malades et des blessés augmentait-il ? On ne sait; mais les infirmières manquaient à l'armée et Bonaparte en demandait en vain.

Un jour, il vit arriver, avec une lettre de Portalis, une grande femme qui portait courageusement et simplement la coiffe des Filles de Saint-Vincent.

La Révolution avait tout pris aux Filles de Saint-Vincent: les maisons, les autels, les malades mêmes. Elle n'avait laissé à la vieille supérieure que sa tête, mais solide et taillée pour le soulagement detoutes les douleurs.

De l'air le plus calme du monde, la religieuse offrit au général les services de son Ordre. Elle ne demandait en échange, à celui qui allait être bientôt le maître de l'Europe, ni privilèges, ni honneurs. Elle voulait, sans conditions, reprendre auprès de la douleur le poste d'où les orages avaient arrachés des sœurs.

Bonaparte n'attendit pas la fin de la requête. Il se leva et rédigea cette note :

—Faire rendre justice à ces Filles. Les employer sans retard.

Vingt-quatre heures plus tard, un décret signé Chaptal rouvrait les maisons des Filles de la Charité.

Les *attendus* sont au grand registre, de la main de Bonaparte :

Considérant que les secours et les soins accordés aux malades ne peuvent être donnés assidûment que par des personnes vouées au service d'une idée supérieure et dirigées par l'enthousiasme de la charité.

Arrête :

Article premier.—La citoyenne Dulau, cidevant supérieure des Filles de la Charité, est autorisée à former des élèves.

Art. 2.—La maison hospitalière de la rue du Vieux-Colombier est mise à sa disposition.

Art. 3.—Les fonds nécessaires seront pris sur les dépenses générales des hospices.

C'est ainsi que le dévouement remplaça, sous le Consulat, les services salariés. La citoyenne Dulau organisa le service des hôpitaux et l'assistance à domicile. Elle écrivit à Portalis; elle écrivit aux ministres; elle écrivit à la municipalité et se donna plus de mal pour retrouver ses malades qu'un émigré pour retrouver ses biens.

Portalis comprit le parti que les armées pouvaient tirer de l'Ordre reconstitué.

Il devint le protecteur des Filles de Saint-Vincent.

Le 24 vendmiaire an IX, les consuls signaient un nouveau décret pour assurer une retraite décente aux invalides de l'armée charitable.

Les sœurs infirmières ou âgées seront entretenues aux dépens de l'hospice dans lequel elles auront vieilli.

Le temps passe : le consul devient l'Empereur. Il attache le même ruban à la vareuse du soldat blessé et au corsage de la religieuse.

Sa protection prend une forme plus large. Le 2 germinal an XIII, au palais des Tuileries, il signe un décret qui place les sœurs hospitalières, dans toute l'étendue de l'empire, sous la protection de Madame-Mère.

Le même jour, il visite la maison mère des Filles de Saint-Vincent. Il assiste à une prise d'habit. Il voit la postulante vêtue det la robe de mariée, parée de la couronne que, seuls, les anges cueilleront. Il fait, en pleine chapelle, un beau discours "à ces filles immaculées, plus heureuses, dit-il, que les sublimes filles de Shakespeare, puisqu'elles aiment davantage."

Ce qu'il a vu rue du Vieux-Colombier, l'empereur se le rappelle à Varsovie, pendant une froide nuit de 1807, et, par un nouveau décret, il met une nouvelle maison au service des religieuses. Cette fois, c'est le ministre de la guerre qui est chargé de l'exécution du décret : Napoléon enrôle ainsi les Filles de Charité dans sa Grande-Armée.

Rentré en France, le 30 septembre 1807, l'empereur convoque à Fontainebleau le chapitre général des Sœurs. Il préside l'ouverture et demande :

—Combien vous faut-il pour organiser les hôpitaux militaires ?

—Cinquante mille francs, répond une voix timide.

—Ce que vous demandez est impossible, crie l'empereur.

La supérieure nouvelle, qui n'est pas du même bronze que la mère Dulau, tremble et balbutie :

—Vingt-cinq mille, alors.

—Ce n'est pas cela, dit l'empereur. J'arrangerai tout.

Les mois passent, et il signe le décret du 3 février 1808 qui accorde 182,500 francs aux Sœurs de la Charité pour organiser les hôpitaux militaires, avec un crédit annuel de 130,000 francs pour l'entretien.

Telles furent les relations de Napoléon et des Filles de Charité. Les aigles ne sont pas tous de la même nichée. Mais l'exemple pourrait servir aux maires embarrassés.

JEAN DE BONNEFON.

Echos de la Science

La Salade

Les feuilles vertes consommées habituellement en salade renferment surtout de la cellulose et de l'eau. Cett cellulose tendre et jeune n'est pas totalement incapable d'être digérée; la plus grande part, cependant, ne fait que traverser le tube digestif. Elle excite les sécrétions intestinales, elle tient de la place et, pour ces deux raisons, prévient la constipation. Elle garde assez bien l'eau des tissus de la plante pendant ce long trajet.

Elle passe pour assurer la fraîcheur du teint, sans doute en prévenant la constipation. Elle est l'accompagnement naturel des repas riches en viande et en féculents. Par contre, elle n'est pas à recommander aux gens insuffisamment nourris, car elle remplit l'estomac et rassasie sans que la ration alimentaire, soit complète, favorisant ainsi la dénutrition du sujet sans qu'il s'en aperçoive. Avec des repas renfermant habituellement une proportion trop élevée de salade et de pommes de terre, les jeunes gens se mettraient vite dans des conditions propices pour l'éclosion de la tuberculose, surtout si la salade est très vinaigrée.

Car tout ceci ne s'applique qu'à la salade absorbée crue: il faut compter maintenant avec l'assaisonnement. Celui-ci se compose traditionnellement de sel, de poivre, d'huile et de vinaigre; dans l'Est, on remplace parfois l'huile par le lard. Certains ajoutent de l'ail, des fines herbes, etc.

L'huile est la partie la plus utile: elle fait vernis autour des feuilles et leur permet d'accomplir encore mieux dans l'intestin, le rôle qui leur est dévolu. Le vinaigre et les condiments aident à digérer l'huile en excitant l'estomac. Cet ensemble est, au fond, très judicieusement composé au point de vue alimentaire.

Même convenablement préparée, la salade n'est pas également bien tolérée par tous les estomacs ; certains supportent mal l'huile; beaucoup sont incommodés par le vinaigre, qu'il est très rare, aujourd'hui, de trouver à l'état pur et sain de vinaigre de vin. La salade confite, où l'huile a trop imbibé le parenchyme des feuilles, est spécialement indigeste.

La règle est bien simple: il faut prendre de la salade lorsqu'on la supporte bien, car, au fond, elle joue un rôle utile dans l'alimentation. Il faut savoir s'en priver, même quand on y prend plaisir, lorsque l'expérience prouve, si l'on est sincère, que l'estomac en est incommodé. Dans ce cas, la persistance peut devenir pernicieuse, conduire au délabrement des fonctions digestives et, chez les jeunes filles insuffisamment alimentées en viande d'autre part, conduire peu à peu à un état de de dénutrition fort dangereux.



ENCAN DE LIMITE A BOIS COUVRANT LES TERRES DU DOMINION.

LE droit de coupe de bois avec licence dans la Circonscription No. 1682 comprenant les terrains suivants dans la Province de Saskatchewan, sera offert à l'encan public sur une mise à prix de $3,418.85 comprenant les frais d'arpentage, à 2 heures p.m., Mercredi 11 Février 1914 à l'office de l'Agent du Bois du Dominion à Winnipeg.

La Circonscription boisée No. 1682, située dans la Province de la Saskatchewan comprenant quatre blocs, située dans les Towships 44 et 45, rang 10 et Towships 45, rang 11 ouest du 2ème Méridien, comprenant un acréage de 17.84 milles carrés plus ou moins ainsi que décrit sur un plan d'arpentage, approuvé par l'Arpenteur Général, daté du 8 septembre 1913 et classé au Département de l'Intérieur des Terres à Bois et à Foin.

L alicence ne sera accordée que lorsque le plein montant de l'achat et le loyer de la terre pour la première année auront été payés.

Les conditions de payment, le taux du loyer, etc., sont contenus dans les Règlements des Bois, une copie peut être obtenue sur demande au soussigné où à l'Agent du Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une épreuve en bleu indiquant la situation de la Circonscription sera fournie sur demande.

B. L. YORK,
Contrôleur.
Branche des Bois et Gazons.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 11 novembre 1913. 4

La Planete Mars et la Terre

La planète Mars fait-elle des signaux à la Terre ? C'est ce qu'on peut se demander en prenant connaissance des observations fort intéressantes faites à l'observatoire de Genève par un astronome distingué, M. Fritjof Le Coultre.

Pendant soixante-dix nuits, dit le *Temps*, du 17 septembre au 25 novembre 1909, M. Le Coultre observa, dans le ciel étoilé, la rouge et mystérieuse planète Mars, à l'aide d'un télescope construit par M. Emile Schaer et dont le miroir parabolique mesure quarante centimètres de diamètre. Dans les notes prises, chaque soir, sous le télescope, il signale que la vie martienne a été très agitée. Au pôle sud, la diminution des glaces suivit son cours normal, en présentant de curieuses et rapides variations d'étendue et d'éclat. Le 30 septembre, une crevasse apparut dans ces glaces et persista jusqu'au 6 octobre.

Dans la nuit du 28 septembre, Mars devint d'une extrême beauté. "Je n'osais bouger, dit M. Le Coultre, de peur d'effacer cette merveilleuse vision, impressionnante au plus haut degré. Les rivages de Hellas semblent taillés au couteau, tandis que ceux des autres terres sont irréguliers; ils se détachent avec une finesse qui ne semble pas réelle sur les mers et les taches blanches."

Les "passes" isolant les terres les unes des autres forment d'étroits chenaux bleuâtres, aux rives irrégulières, n'ayant rien de commun avec les bandes sombres appelées canaux.

Les variations de teintes des mers et continents martiens sont fréquentes. L'astronome genevois en a observé de fort curieuses. Il a vu des brouillards jaunes ou grisâtres couvrir entièrement la planète ou se localisant en un point quelconque de sa surface. Parfois, cette brume, dont la nature est inconnue, est francehment grise et donne à la planète un aspect enfumé presque sâle.

Des taches blanchâtres, auxquelles on donne le nom de "neige" furent observées sur deux points de Mars: Eridania et Argyre.

Quant aux canaux, ces bandes sombres qui traversent des terres en reliant à travers ces dernières deux étendues obscures appelées mers, M. Le Coultre en a remarqué plusieurs. Il les divise en deux catégories: les "chenaux," bandes irrégulières de couleur bleue présentant des estuaires bien visibles, et les "canaux" proprement dits, bandes ou lignes grises, presque rectilignes. Quelques-unes d'entre elles paraissent parfois plus ouvertes du côté des mers et descendent comme de longs entonnoirs dans l'intérieur des terres.

La nature insolite des canaux, dont l'existence a été niée par des astronomes éminents, fait émettre à M. Le Coultre une certaine réserve à leur égard. Il n'est pas loin de croire que ces canaux sont des dépressions ou des suites de dépressions naturelles qui deviennent visibles losqu'un élément liquide y pénètre pour une cause quelconque.

Mais le phénomène le plus étrange qui ait été observé, pendant cette période, à l'observatoire de Genève, a été sans aucun doute les "apparitions lumineuses" qui ont éclairé brusquement, à plusieurs reprises, les environs des taches sombres, dites "lacs."

Le 18 octobre à 10 heures 45 du soir, MM. Schaer et Fritiof Le Coultre virent dans la portie nord-nord-oust de la planète une région qui s'est illuminée soudain d'une lumière blanchâtre comparable à celle d'un arc électrique. Ces illuminations persistent pendant une ou deux secondes, puis disparaissent tout à coup, et la contrée reprend sa teinte normale. De nouvelles illuminations se produisent pendant plusieurs minutes, puis cet énigmatique phénomène cesse tout à fait à minuit.

A 10 heures 40 et à 11 heures 8 du soir, le 1er novembre, de fortes illuminations, toujours blanc-bleuâtres, s'allument subitement dans la Lybia et sur les rives du lac Mœris. Elles persistent plusieurs minutes, s'éteignant et se rallument. Cette luminosité bleuâtre ressemblant à certains éclairs, paraît propre aux points qui s'allument et non réfléchie.

Ces lueurs ne s'observent pas pour la première fois sur la surface de Mars. Les astronomes de Flagstaff, en Amérique, les ont déjà remarquées et les avaient même présentées comme de véritables signaux de feu lancés à travers l'espace par les Martiens.

En 1907, M. Emile Schaer, à Genève, et MM. Jarry-Desloges et Fournier, ont aussi enregistré quelque chose de semblable,et chose curieuse, également dans les mêmes régions de Mars.

M. Jarrry-Desloges dit à ce sujet: "Il semble que cette illumination se soit produite le 28 et le 29 juillet seulement, vers le passage au centre du disque de cette contrée. Cette blancheur vient d'un état anormal: soit de l'état atmosphérique, soit de l'état particulier de la surface, provenant par exemple de conditions météorologiques momentanées. Il semble en tous les cas que la perception de ce phénomène seulement dans le voisinage du centre du disque "peut paraître insolite."

On a tenté d'expliquer ces illuminations par la réflexion des rayons solaires sur des nuages de poussières transportées dans les couches élevées de l'atmosphère martienne. Mais cette hypothèse semble sujette à caution.

Un volcanologiste des plus autorisés M. Albert Brun, a émis l'idée que ces illuminations pouvaient être le résultat d'éruptions volcaniques extraordinairement violentes. Cette supposition, encore moins que les autres ne peut expliquer les lueurs de Mars. Quant à l'hypothèse de signaux, M. Le Coultre la trouve tentante, mais il n'ose s'y rallier.

Si les Martiens cependant envoient bien des messages interplanétaires, depuis six ou sept ans, à l'adresse de la Terre, que doivent-ils penser de l'intelligence des terriens ?

Almanachs 1914

Les almanachs du Pélerin, Vermot et Hachette sont actuellement en vente aux Librairies Keroack.

Les almanachs Rolland, du Peuple, du Samedi et de St-Boniface seront reçus dans quelques jours.

LE CANAL DE PANAMA.

Panama. — Le dernier wagon chargé deterre a été dirigé ce matin sur la digue de Gatun, ce qui fait un total de 22,000,000 de mètres cubes de terre placés sur la digue depuis le commencement des travaux en 1906.

Demain lundi, vingt mille ouvriers employés au canal, interrompront leur travail pendant cinq minutes, au moment de la célébration des funérailles du lieutenant-colonel Du Bosc Gaillard, ingénieur en chef de cette section du canal, qui vient de mourir à Baltimore.

Soumissions

DES Soumissions adressées à J. E. Côté, Greffier seront reçues jusqu'à heures p.m., le 19 décembre, 1913, pour vente de Bois et Charbon pour l'année 1914; ainsi que pour la Construction d'un Egout sur la rue Bourgeault, entre la rue D'Eschambault et la rue Desautels.

Les spécifications et formules de Soumissions seront remises à ceux qui s'adresseront au Bureau de l'Ingénieur.

La plus basse ou n'importe quelle soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un montant en argent équivalant à 5 p.c. de la valeur de la soumission. Ce montant sera retenu jusqu'au temps ou le contrat sera terminé.

J. E. COTE,
Greffier.

St. Boniface, 9 décembre 1913. 5-6

Soumissions pour bois de chauffage

DES Soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à jeudi le 18 décembre à 8 heures p.m., pour l'achat par le District Scolaire de St. Boniface No. 1188, de 400 cordes d'Epinette Rouge sèche (coupée verte) ou de Pin (Jack Pine) coupé vert (et contenant au moins 75 por cent de cette qualité de bois) et 75 tonnes de Charbon "Pocahontas Steam", à être délivrées aux Ecoles Taché et Provencher respectivement, SUR DEMANDE SEULEMENT.

Un chèque accepté pour au moins 10 p.c. du montant devra accompagner toute soumission. La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée et les Commissaires décideront à leur discrétion s'ils doivent accepter l'Epinette Rouge ou le Pin.

G. A. ROCAN,
Secrétaire-Trésorier.

St. Boniface le 9 décembre 1913.

N.B.—Mentionnez sur enveloppe : "Soumission pour Bois de Chauffage." 6



Soumissions pour les Approvisionnements Indiens.

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Tender for Indian Supplies" seront reçues au département jusqu'au mardi 6 janvier 1914 à midi, pour la livraison des approvisionnements aux indiens pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1915, droits payés à divers points au Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Des formes de soumissions contenant tous les détails peuvent être obtenues sur application au soussigné. Aucune soumission même la plus basse ne sera obligatoirement acceptée.

Les journaux insérant cet avis sans autorisation préalable du Département ne seront pas payés.

DUNCAN C. SCOTT,
Député Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes, Ottawa, Ont., 1 décembre 1913.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

CHEMIN DE FER "ALL RED LINE"

AVIS est par ces présentes donné qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada à sa session prochaine, afin d'obtenir un Acte constituant une compagnie sous le nom de *All Red Line Railway Company*, et lui donnant le pouvoir de tracer, construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la ligne de démarcation entre la province de Québec et le Labrador, à l'ouest du cap Saint-Charles sur l'océan Atlantique, via le lac Ashuanipi et l'extrémité méridionale du lac Mistassini au passage du chemin de fer Ottawa et Ungava, localisé, jusqu'à la ligne de démarcation entre Québec et Ontario, pour la traverser près de la rivière Harricanaw; de là vers l'ouest, franchissant la rivière Albany à proximité de la chute Martin; jusqu'à la ligne de démarcation entre Ontario et Manitoba au sud du lac des Iles; de là dans la direction nord-ouest et passant au nord du lac Winnipeg, jusqu'à la ligne de démarcation entre Manitoba et Saskatchewan ; de là, vers l'ouest passant au nord du lac Montréal et traversant la ligne de démarcation entre Saskatchewan et Alberta, jusqu'au débarcadère d'Athabasca; de là, continuant vers l'ouest, jusqu'au débarcadère de la rivière de la Paix; de là, via la rivière de la Paix et Dunvegan jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique; de là; vers l'ouset, via la rivière de la Paix, et vers le sud, via la rivière des Panais jusqu'au Fort McLeod; de là, dans la direction sud-ouest, via le fort Saint-Jacques, le fort Fraser, la rivière Nechaco et la rive sud de la rivière Dean jusqu'à un point terminal à la tête du bras de mer Dean, à l'est de l'île du Roi sur l'océan Pacifique; avec lignes secondaires (1) d'un point sur la voie principale en projet, à partir de la chute Martin, dans la direction sud-ouest, jusqu'à la ville de Winnipeg; (2) à partir de la ville de Winnipeg, dans la direction nord-ouest, jusqu'à un point sur la voie principale en projet, près du lac de l'Orignal; (3) à partir d'u npoint sur la voie principale en projet dans la vallée de la rivière de la Paix, par la route la plus praticable, jusques dans le territoire du Yukon; (4) à partir de la ville de Québec juhqu'à un point sur la voie principale en projet; aussi, de ocnstruire et exploiter des lignes télégraphiques et téléphoniques et prélever des charges pour ce service; de développer et fournir la force électrique ou autre puissance et énergie, disposer de l'excédant produit et prélever la location et les charges pour ce service; de construire, acquérir, fréter, exploiter et mettre en service des paquebots ou autres vaisseaux de tous genres, et d'accomplir tout autre acte nécessaire et circonstaintiel relativement à ce que ci-dessus.

Prescott, Ont., le 13 novembre 1913.

J. K. DOWSLEY,
Solliciteur des pétitionnaires.

4-8



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3,00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Un Bon Vendeur Demandé

pour tout le district dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta où nous ne sommes pas encore représentés. Nous offrons une liste splendide de robustes variétés qui ont fait leurs preuves dans toutes les stations de l'ouest.

Pommes sures hybrides; Cerises Compass; prunes Chickasaw; petits Fruits; Patates; Plantes Abris.

Les plus fortes commissions payées. Boîte échantillons donné gratis. Territoire réservé. Ecrivez pour les conditions.

STONE AND WELLINGTON,
Fonthill Nurseries
Toronto, Ontario.

Elections Municipales

La votation a eu lieu hier, par une température idéale. Aussi les automobiles ont-ils roulé et ronflé toute la journée amenant les contribuables aux polls.

A SAINT-BONIFACE

Mairie

	Dr Lachance	M. Bleau
Quartier 1	146	214
Quartier 2	80	140
Quartier 3	287	167
Quartier 4	371	156
Quartier 5	357	110
	1241	787

Maj. pour le Dr Lachance: 454

Echevinage

Quartier 1—M. l'échevin Cusson, réélu par une majorité de 18 sur M. J. B. Joyal.

Quartier 2—M. l'échevin Guilbault réélu par une majorité de 50 sur M. J. N. Senez.

Quartier 3—M. J. A. Beaupré élu par acclamation.

Quartier 4—M. l'échevin U. N. Sutherland réélu par 11 de majorité sur M. McLeary (sujet à révision par décompte demandé.)

Quartier 5—M. Thomas Turnbull, élu par une majorité de 63 sur M. M. H. Edgar, et 76 sur M. W. H. Leech.

Commission Scolaire

Quartier 3—M. E. A. Poulain élu par une majorité de 38 sur M. A. Jacques.

Quartier 4—M. W. A. Leslie, par une majorité de 56 sur M. V. McDonald.

MM. J. A. Marion, quartier 1; P. Gagnon, quartier 2; W. J. Macdonald, élus par acclamation.

A Saint-Vital

M. le préfet Wilson a été élu par 323 voix sur M. Everett Boyd.

M. B. Beauchemin a été élu par 5 voix de majorité dans le quartier 2.

Chez Nous et Autour de Nous

M. J. A. Lemieux, de Winnipeg, est de retour d'un voyage de deux mois dans l'Est.

M. J. P. Tremblay est parti vendredi pour une promenade dans la province de Québec.

MM. Lamontagne, Maher & Compagnie, épiciers-bouchers, avenue Provencher, adressent à leurs clients un joli calendrier pour l'année 1914. La gravure de ce calendrier est une reproduction du saisissant tableau de Veenfliet, qui représente un chien fidèle et brave protégeant contre un aigle le berceau d'un enfant dans un jardin.

La dernière partie de cartes de la première série aura lieu chez les Artisans Canadiens-Français, succursale de Saint-Boniface, mardi soir le 23 décembre à 8 heures. Le tirage aura lieu immédiatement après la partie. Le secrétaire, M. J. E. Fontaine, lira le rapport général des affaires de la Société pour l'année 1913. La deuxième série commencera le mardi 13 janvier et se continuera les mardi 27 janvier, 10 et 24 février, 10 et 24 mars.

On annonce le mariage jeudi, le 25 décembre, à Inwood, Manitoba, de M. William Cossette, avec Mademoiselle Odile Dufault, fille de M. et Madame S. Dufault.

Un grand nombre de personnes nous ont félicités sur l'intéressant article publié dans *Le Manitoba* d'il y a quinze jours, sur la "Musique à Saint-Boniface" et écrit par M. Albert Bétournay.

La réception donnée dimanche soir par les Dames Patronnesses de l'Hospice Taché au profit de l'institution a été absolument charmante. Jolie recette aussi.

Lu dans les "thirty-five years ago" du *Free Press*, de jeudi dernier. "Les candidats suivant ont été nommés hier par la législature du Manitoba: W. A. Loucks et le Capitaine Scott sont candidats dans Winnipeg. A Saint-Boniface, A. A. C. LaRivière élu par acclamation; St. Clements, J. W. Sifton, J. W. Vaughn et R. Bullock; St. James, D. M. Walker, T. Corrigan; Kildonan, J. Sutherland, A. M. Sutherland; Rockwood, T. Lusted, H. J. Clarke; Springfield, Bray, Winram, A. W. Ross et A. D. Irish; St. Paul, Dr. O'Donnell, Biggs, Thibaudeau; St. Charles, Alex. Murray, élus par acclamation; St. Vital, M. Goulet, Alex. Kittson et Joseph Hamelin; St. Norbert, P. Delorme, élus par acclamation; St. Anne, Chas. Nolin et J. B. Lapointe; St. François Xavier Ouest, M. Lépine et Louis Schmidt; Headingly, John Taylor et Hon. Wm. Tait; Baie St. Paul, J. F. Garrison et Andrew Bourke; Westbourne, Hon. C. P. Brown, élus par acclamation; Burnside, Kenneth McKenzie, élu par acclamation; Portage la Prairie, Dr Cowan, élu par acclamation; St. Andrews Sud, Hon. John Norquay et Capitaine John Allan; St. Andrew Nord, E. H. G. Hay et John Gunn; St. Agathe, Taillefer élu par acclamation.

La semaine prochaine au Théâtre Walker la comédie "Ready Money"; les billets seront en vente au bureau du théâtre vendredi matin à 10 heures. Dans la semaine du 29 décembre "The Bird of Paradise"; les billets pourront être réservés par malle jusqu'au 26 décembre.

Se sont fait enregistrer à l'hôtel Saint-Boniface: MM. Geo. Wells, Fort Frances; Geo. Manville, Vancouver; Omer Boisvert, Fanystelle; A. Cardin, Redvers, Sask.; F. Benoit, Mariapolis; J. Lambert, LaBroquerie; E. Perron et dame, Ste. Anne; E. Dawson, Moose Jaw; O. Farmer, Aberdeen, Scotland; P. Vermette et dame, St Pierre; C. Marchand, Saskatoon, Sask.; H. Bilodeau, Ste. Anne; A. St. Arnaud, Scobie, Montana.

Demain soir 18 décembre concert à l'Académie Saint-Joseph, rue Cathédrale par la Ligue des Jeunes Filles Chrétiennes.

Le concert LaVérendrye à l'Académie Provencher aura lieu ce soir, 17 décembre.

Colonie Belge

Le club velocipedique Belge s'est rendu dimanche dernier, bannière et musique en tête chez son président, M. Raceymaeckers, l'assistance était très nombreuse. Au banquet qui eut lieu l'après dîner MM. le président Raceymaeckers, Emile Elias et Charles Menu prirent successivement la parole en flamand. Le discours très littéraire et très substantiel de M. Ch. Menu fut spécialement remarqué et valut à l'orateur les honneurs du chant national Belge la Brabançonne, bientôt suivie de l'hymne Canadien Vive la Canadienne. Une chanson flamande avec accompagnement de baryton, par MM. Octave Rodts et Paul Desmet fut chaleureusement applaudie, de même que les chansonnettes et chansons de M. C. Christiaens. Bref fête des mieux réussies et des plus gaies où ne manquaient ni la bonne chère ni les cigares, ni les plaisirs.

AU "VOYAGEUR"

Le "Voyageur" a fêté le 15 décembre, les *Vétérans* du Club.

La fête a été très jolie, bien que les élections municipales aient empêché un bon nombre d'invités d'être présents.

Après une marche joyeuse et bruyante les raquetteurs ont convié leurs hôtes à dîner au menu succulent et qui fut suivi de nombreux discours. Nommons M. le président Leclerc, M. l'abbé Messier, Chapelain, MM. Roger Goulet, N. Bernier, Albert Bétournay, T. Pelletier, C. A. Lemieux, A. Bernier et J. Turenne.

M. l'abbé Messier, qui est aussi aumônier des Cadets, a demandé pour ces derniers l'entrée du Club de Raquettes; ce qui fut accordé avec de longs applaudissements et des hourras.

Après les discours on fit de la musique et des jeux de salles jusqu'à minuit.

Encore une fois: très jolie fête. La prochaine réunion aura lieu lundi.

On courra la Guignolée. Que tous y soient, car ce sera à la fois pour s'amuser et faire l'aumône.

M. Prosper Gevaert

Notre ami M. Prosper Gevaert partira samedi pour l'Europe, en voyage à la fois d'agrément et d'affaires. Il sera accompagné de Madame Gevaert et de ses jeunes enfants.

Il y a près de dix ans que M. Gevaert a quitté sa patrie d'origine, la Belgique; et on conçoit que la perspective de revoir le sol natal lui soit très agréable. Aussi, depuis qu'il a décidé définitivement ce voyage, longtemps ajourné, la figure de notre ami n'est qu'un sourire. M. Gevaert est un exemple de ce que peuvent faire dans notre jeune pays le travail et l'application consciencieuse aux affaires. Arrivé à Saint-Boniface en 1904, M. Gevaert n'entra pas immédiatement dans le commerce des immeubles; il fit du travail manuel. Il fût même, si nous ne nous trompons, employé aux grandes briqueteries de La Seine. Ayant acquis quelques économies, M. Gevaert fit de petits achats de terrains en 1906. Avec ce modeste commencement il en est arrivé, en 1913, à sa magnifique situation d'aujourd'hui. A 36 ans, il est président de la "Progress Construction Company," qui achète des terrains, les bâtit et les revend ensuite; il fait partie de l'association d'agence immobilière Gevaert & Deniset, il est à la tête de plusieurs syndicats. L'un des principaux membres du Club Belge de Saint-Boniface, il occupe la fonction honorifique de président de la fanfare de la Cité, dont il fut l'un des fondateurs.

Ces quelques notes montrent que M. Gevaert a accompli assez de travail en neuf ans pour avoir bien mérité la vacance qu'il se donne. Il quittera New-York à bord du Lusitania, mercredi, le 24 du courant.

Une Belle Cérémonie

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a béni dimanche les nouveaux quartiers de l'Union Jeanne d'Arc, 322 rue Saint-Jean-Baptiste.

Monseigneur assisté de M. l'abbé Lamy, directeur des Cloches de Saint-Boniface, a d'abord procédé à la cérémonie religieuse puis il y a eu présentation d'une magnifique adresse par M. le président Bacuez. Voici un extrait de ce document qui raconte à la fois le passé de l'Union et définit son rôle pour l'avenir:

ADRESSE

Les débuts de l'Union Jeanne d'Arc ont été humbles, lents et laborieux. Il semble que dès son origine notre Association ait voulu imiter celle qu'elle a pris pour patronne. Sa naissance fut obscure; les cloches des cathédrales, les trompettes de la presse, sont restées silencieuses. Comme Jeanne, qui, cinq ans entiers, résista à l'appel de ses Voix, pendant plus d'un an notre association hésita, tâtonna, cherchant sa voie, se demandant si elle avait bien sa place parmi tant de nationalités si bien organisées, si puissantes. Et voilà qu'un jour, Votre Grandeur, d'un mot, mit fin à toutes les hésitations, à toutes les craintes. En approuvant nos statuts, Monseigneur, vous avez répété à notre Union ce que les Voix disaient à Jeanne: "Va Fille de Dieu." Et dès lors qu'importait notre faiblesse puisque nous avions pour soutien le représentant de la Souveraine Puissance? Qu'importait notre inexpérience puisque nous avions avec nous le représentant de Celui qui dispense la Sagesse?

Il y a de cela environ un an, Monseigneur, et en demandant à Votre Grandeur de venir bénir notre local, c'est à une double fête que nous l'avons conviée. Nous célébrons notre premier anniversaire par une nouvelle fondation. Et il nous a semblé que la meilleure manière de vous montrer notre reconnaissance était de vous faire voir comment nous avons employé la confiance que vous avez bien voulu mettre en nous.

Grâce à votre patronage, Monseigneur, nous avons pu tout de suite compter sur le bienveillant appui de Mgr l'Archevêque d'Edmonton, de Mgr l'Archevêque de Régina et de Mgr le Vicaire Apostolique d'Athabasca MacKenzie. Nous avons des correspondants en Alberta et en Saskatchewan. Au Manitoba nous avons vu se former successivement les clubs de Saint Claude, Notre-Dame de Lourdes, Saint-Boniface, Saint-Laurent; d'autres sont en voie de formation.

Et bien que nous n'ayons pas encore recruté de membres adhérents en campagne, bien que nous nous soyons bornés au nombre de membres actifs limités par nos statuts, nous atteignons la centaine, chiffre qui, avant peu, sera largement dépassé.

Nous avons placé plusieurs centaines d'individus, tant de nos membres que d'immigrants. Nous avons réussi à accorder à nos associés des avantages très sérieux.

Au point de vue de l'immigration, nous nous sommes assurés en France, le concours d'un grand nombre de personnages parmi lesquels nous ne citerons que S. E. le Cardinal Dubillard, Archevêque de Chambery, Mgr Touchet, Evêque d'Orléans, M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Nous nous sommes mis en relations avec bon nombre de journaux catholiques. Le résultat en est que plusieurs familles vont nous arriver au printemps. Et tout cela, Monseigneur, nous l'avons fait avec nos propres ressources; le travail et l'argent ont été fournis exclusivement par nos membres.

Il est deux autres créations que j'ai passées sous silence mais que vous remarquerez certainement, Monseigneur, en raison du bruit qu'elles vont faire ce soir; j'ai nommé; l'orchestre et la chorale, de fondation toute récente, nécessairement, puisque jusqu'à ces derniers jours, elles n'avaient pas de local pour répéter.

C'est à cause de ce développement dans les différentes branches de notre activité que nous avons pu nous choisir un "home."

Certes, nous ne sommes pas grandement logés ni luxueusement meublés, mais nous avons ce qu'il nous faut pour vivre et prospérer.

Voilà, Monseigneur, notre bilan matériel.

Qu'avons-nous fait, que voulons-nous faire au point de vue moral.

Tout d'abord notre enquête a démontré que 80 p.c. des français de l'ouest sont des catholiques pratiquant, à peine trois pour cent sont des anti-cléricaux. Ceci réfute les calomnies que certains catholiques de langue étrangère voudraient répandre contre la France pour s'en faire une arme contre la race et la langue française en ce pays. Nous voulons démontrer que la France est toujours une nation catholique. Vous avez pu le constater vous-même, Monseigneur, lors de votre dernier voyage, et c'est avec une joie très vive que nous avons entendu Votre Grandeur nous rapporter quelques-unes de ses impressions et nous dépeindre avec émotion l'étendue considérable du mouvement catholique qui se fait là-bas.

C'est ce mouvement que nous voulons propager parmi les nôtres dans l'ouest, et, pour réussir, nous devons employer les moyens qui ont réussi là-bas. L'Union Jeanne d'Arc, Société Catholique, a pour but "l'étude et l'action religieuse et sociale" Art. 1er des statuts. C'est par ce moyen que la France a réalisé les progrès que vous avez pu constater, c'est en répandant dans le peuple la connaissance plus complète des questions religieuses et sociales, c'est en l'habituant dans les cercles d'études d'ouvriers et de paysans à réfuter les objections contre la religion et les sophismes des rhéteurs socialistes ou autres qu'on a réussi à arrêter et à faire reculer l'influence désastreuse des idées modernes.

Sa Grandeur répondit à cette adresse par une ravissante causerie. Nous avons souvent eu l'occasion d'entendre notre pasteur. Il a prononcé dimanche une des plus admirables allocutions que nous ayons entendu tomber de ses lèvres. Eloge de la France chrétienne, de la France de Jeanne d'Arc, la libératrice; éloge du génie français, éloge du Canada-français, conseils paternels et coups de clairons patriotiques, tout a passé dans ce discours d'une quarantaine de minutes.

Suivirent ensuite le R. P. Mangalère, S.J., chapelain de l'Union; M. Collon, représentant la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, M. Noël Bernier, rédacteur du *Manitoba*, M. François Deniset, représentant M. C. Buffet, président de l'Union Nationale Française, M. le docteur Lachance, et "the last but not the least", le Révérend Père Lecompte, S.J., recteur du Collège de Saint-Boniface. Etaient aussi présents: M. André, consul de France, chevalier de la Légion d'Honneur, le R. P. Blain, S.J., le R. P. Charles.

La série des discours fut coupée par les splendides morceaux de l'orchestre de l'Union. La salle était décorée très joliment; comme pièce de fond un tricolore en soie portant l'inscription: *Union Jeanne d'Arc.*

Nous félicitons l'Union de ce début public et lui souhaite entier succès dans la sphère très vaste qu'elle s'est attribuée.

Au College

Nos universitaires. — Les examens à l'Université ont commencé lundi de cette semaine. Nous avons l'espoir que nos collégiens y feront bonne figure. Certes, ils n'ont pas chômé pendant les dix jours de leur préparation. Plusieurs ont manqué de prudence et se sont fatigués à l'étude; Marius Benoist s'est donné des maux de têtes... et s'il arrive que ses examens soient compromis, ce sera par excès de travail!

Quant à L. P. Gagnon, ses nuits furent troublées et la crainte de "couler" en quelque matière lui a donné le trémolo au cœur toute la semaine. Dans ses cauchemars il a même proféré certains jurons que ses voisins ont été surpris d'entendre sortir de sa bouche.

* * *

A la chasse.—Joseph Savard est enfin revenu de La Broquerie où il s'est livré à la chasse comme préparation à ses examens. Les lièvres de son canton ont bien eu peur un peu quand Joseph fit parler la poudre pour la première fois, mais vite rassurés, ils sont devenus tout gais, tout folichons devant leur ennemi qui fermait les yeux avant de tirer. Leur santé est excellente et ils remercient le bon Dieu de leur envoyer de temps à autre des chasseurs aussi bénins.

* * *

Sur la glace. — Dimanche dernier, grands ébats sur le patinoir. Nos joueurs luttant contre une forte équipe de Winnipeg ont remporté la victoire avec un résultat de 5 à 4. Dans les buts, nous avions en Louis Fontaine une jeune étoile. Nous le verrons briller tout particulièrement cet hiver, dans nos rencontres, l'autre côté de la Rouge.

* * *

Il est né, le divin Enfant!
Soufflez, pipeaux; chantez, musettes!
Il est né, le divin Enfant,
Célébrons son avénement.

Déjà les vieux noëls sont dans l'air et nos potaches les fredonnent à l'avance. La joie illumine leur figure: ils songent que dans une semaine, ils seront avec leurs chers parents et fêteront dans leurs villages les beaux jours qui s'approchent.

Soufflez pipeaux; chantez musettes.

NAISSANCE

Samedi matin le 13 décembre, Mme J. B. O. Leclerc, une fille. Marraine, Mlle Anna Leclerc; parrain, M. Arthur Leclerc.

Chronique de la Province

Ste. Agathe

Le huit décembre à 3 heures, p.m., onze postulantes furent reçues dans la Congrégation des Enfants de Marie.

Après cette imposante cérémonie, il y eut procession, puis salut solennel chanté par le chœur des jeunes filles.

En l'honneur des nouvelles Congréganistes, il y eut à 7½ heures, p.m., une partie de Whist à laquelle M. le Curé présidait.

De nombreuses tables étaient occupées par les joueurs qui se disputèrent chaudement les prix d'honneur.

Il y eut même grand concours pour les prix de consolation qui étaient sucrés!... Prix d'honneur pour messieurs, offert par Mlle Oz. Lemoine, gagné par le Rév. Curé Campeau. Prix pour dames, offert par les Enfants de Marie gagné par Mlle M. R. Olivier.

Prix de consolation offert par Mlle D. Guertin, gagnés par M. Georges Vilandré et Mlle Berthilde Robert.

Après la partie de cartes il y eut chant et musique; les invités se retirèrent à une heure assez avancée emportant les meilleurs souvenirs de la soirée.

Des oreilles indiscrètes crurent entendre demander pourquoi ces parties de cartes ne se renouvellaient pas plus souvent.

UN AMI.

* * *

Bruxelles

Le 8 décembre à 1 heure a eu lieu en la salle du Cercle Paroissial, avec le concours de la fanfare l'Union, une assemblée électorale à laquelle les électeurs de toute opinion étaient invités. La salle était pleine. La colonie Franco-belge a deux élections sur le tapis. 16 décembre, élection municipale pour le siège de maire. M. Gamble, anglais, contre M. D. Therrien, Canadien, en fonction depuis plusieurs années, qui a été unanimement acclamé et le 13, élection fédérale. M. Myles, dentiste, contre M. Morrison, fermier, élu précédemment à 700 voix de majorité. Aucun orateur, ni du côté Gamble, ni du côté Myles. L'Honorable secrétaire-provincial, M. Bernier, MM. Cardinal et Crépeau, de Winnipeg, avocat "bilingue," ont énergiquement, éloquemment, habilement, appuyé la candidature Morrisson qui n'a été combattue par aucun des électeurs présents, représentant les conservateurs, les libéraux et les indépendants catholiques. L'assemblée était présidée par M. L. Hacault, un des leurs. A l'issue de la séance, il a appuyé —lui aussi "bilingue"—la candidature, très populaire, de M. Morrisson acclamé par tous.

Sauf 10 ou 12 les électeurs indépendants de la paroisse ont voté en masse, comme fermier, en faveur du fermier Morrisson, le 13 décembre, c'est l'élément anglais qui a constitué, presqu'exclusivement, la majorité de 28 donné au dentiste.

Tout Bruxelles se réjouit des 900 voix de majorité du député fermier dans Macdonald.

Une assemblée tenue le 14 à Bruxelles, par le préfet D. Thérien et ses nombreux amis assure sa réélection le 16, opposée par M. Gamble, de Swan Lake.

Communiqué.

La France en Orient

Voici longtemps que Gambetta défendant le protectorat de la France en Orient, auquel d'incorrigibles sectaires auraient voulu, comme ils le veulent encore, que notre pays renonçât, s'écriait avec la rudesse imagée qui lui était familière: "L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation." Ce qu'il précisait ainsi, révélant dans ce propos sa clairvoyance d'homme d'Etat, au moins en ce qui touche les affaires extérieures, n'a pas cessé d'être vrai et il suffit pour s'en convaincre d'avoir causé avec les hommes qui ont vécu dans les contrées où notre protectorat s'exerce ou d'y avoir vécu soi-même.

A cet égard, toutes les observations s'accordent et il n'y a qu'un cri, même de la part des voyageurs les plus hostiles aux idées religieuses, pour proclamer que le jour où nous renoncerions au protectorat, nous sacrifierions volontairement le plus puissant élément d'influence et que celle que nous exerçons là-bas serait à jamais perdue. J'ai entendu des politiciens de marque s'exprimer à cet égard avec une netteté qui ne laisse aucun doute sur leur opinion. Ce fut jadis celle de Gambetta, de Jules Ferry, de Challemel-Lacour, de Spuller et d'autres républicains considérables. C'est celle de nos ambassadeurs, celle que professa Constans. Elle s'était formée en lui durant le long séjour qu'il fit à Constantinople, comme représentant de la France.

Il avait vu à l'œuvre les congrégations religieuses qui, dans ces lointains pays, font aimer nos couleurs nationales. Il avait vu dans les écoles et dans les hôpitaux l'influence exercée sur les populations par ces prêtres, ces pères, ces sœurs; il avait été le témoin de leur patriotisme et de leur ardeur à conquérir des sympathies et des dévouements à notre patrie et il se fit un honneur de les encourager là-bas et de les défendre ici contre ceux qui sans les connaître prétendaient que leur œuvre était inutile.

Ce qui, d'ailleurs, en dehors même des résultats acquis, prouve le contraire et démontre l'utilité du protectorat, c'est que lorsqu'il y a quelques années le bruit se répandit que la France était disposée à s'en dessaisir, l'Allemagne, spontanément, proposa au Saint-Siège de se substituer à elle. Si le Saint-Siège eût accueilli ces propositions, c'en était fait de notre influence en Orient, où le monde eût vu le protectorat germanique succéder au protectorat français. Mais le Saint-Siège, bien qu'il n'ait qu'à se plaindre de notre gouvernement, ne s'est pas prêté au désir de l'Allemagne et, sous le pontificat de Pie X comme sous celui de Léon XIII, il s'est refusé à ce que nos rivaux attendaient de lui.

La France conservait ainsi son protectorat séculaire; il en résulte que sa politique en Orient est diamétralement contraire à celle qui est pratiquée chez nous: protection là-bas, persécution ici. Il ne m'appartient pas d'insister sur cette contradiction et je me contente de la signaler en passant. Ce que j'en veux retenir, c'est que notre gouvernement ne perd aucune occasion d'encourager l'activité de nos religieux dans les pays d'Orient et de joindre à ses encouragements des félicitations lorsque les circonstances les commandent et les justifient. Je n'en citerai qu'un exemple: mais il est édifiant et je me plais d'autant plus à le citer qu'il est à l'honneur de tout le monde.

Pendant le siège d'Andriopole, le consul d'Angleterre, sur l'ordre de son ambassadeur, avait fondé, d'accord avec les autorités ottomanes, un hôpital destiné aux blessés. Les infirmières manquant, on fit appel aux Oblates de l'Assomption quiavaient un couvent dans la ville. Elles accoururent et tant que leur dévouement put être utilisé, elles le prodiguèrent dans la ville assiégée comme, au même moment, des sœurs du même ordre le prodiguaient sur d'autres points ravagés par la guerre.

Le siège fini, le consul britannique envoya un rapport à Sir Edward Grey, chef du Foreign Office. Dans ce rapport, il rendait hommage à ces saintes et vaillaintes femmes. "Il est impossible de parler assez hautement élogieux du dévouement de ces dames aux devoirs qu'elles avaient assumés, "ainsi que du sang-froid et du courage qu'elles ont déployés sous le feu." La tâche de l'hôpital n'aurait pu être menée à bien sans leur assistance."

Le consul ayant demandé que son rapport fût communiqué à l'ambassadeur de France à Londres. M. Paul Cambon en reçut une copie et s'empressa de la transmettre à M. Pichon, ministre des affaires étrangères à Paris. M. Pichon considéra comme un devoir, — et on nesaurait trop l'en louer — d'écrire à la supérieure générale des Oblates. Mais, cette congrégation étant bannie, il ne savait où adresser la lettre. On eut alors recours à un ecclésiastique du diocèse parisien qui se chargea de la faire parvenir.

Il m'a été particulièrement agréable, y disait M. Pichon en finissant, de recueillir le témoignage ainsi décerné par un gouvernement étranger à nos compatriotes et je vous serais obligé, madame la supérieure générale, de marquer à la communauté des Oblates de l'Assomption, la satisfaction du gouvernement de la République pour le service qu'elles ont rendu, en cette circonstance, à la cause française en Orient.

"La cause française en Orient," c'est bien dit. Mais, par quelle ironique contradiction faut-il que cet hommage rendu par un homme de cœur à qui peut-être les sectaires le reprocheront un jour, ait dû, pour arriver aux héroïques Françaises à qui il s'adresse, prendre le chemin de l'exil?

ERNEST DAUDET.

Le Bourgmestre Allemand Légionnaire

Marseilles.—Troemel, le bourgmestre d'Usedom, qui, en mai dernier, avait, en France, contracté un engagement de cinq ans à la légion étrangère, ayant été réformé pour surdité, est arrivé par le paquebot "Sidi-Brahim." Il est parti pour Paris où il a l'intention de se fixer définitivement.

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

Les lecteurs qui ont des annonces dans notre journal et qui désireraient y opérer certaines modifications sont priés de nous envoyer ces dernières au moins le (mardi matin), s'ils désirent les voir paraître le mercredi suivant.

PETITES ANNONCES

Perdue—Une boucle d'oreille, or garnie de perles. Parcours: rues St Jean-Baptiste, Dumoulin, Collège et Provencher. Prière de retourner au *Manitoba.*

A Louer—Maison semi-moderne, No. 148½ rue de LaMorinie. $12.00 par mois. S'adresser au No. 147 même rue. Téléphone Main, 6125. 5-7

En raison des élections municipales qui doivent avoir lieu le 16 du courant, le concert de la Fanfare LaVérendrye aura lieu le 18 décembre.

Pour vos présents de Noël et du Jour de l'An, une belle pipe ou un sac à tabac, même une bonne boîte de cigares, vous trouverez un bon choix au magasin de tabac de M. Alf. Leclerc, 15 Ave. Provencher.

Perdu—Un trousseau de clefs comprenant quatre ou cinq anneaux. Le rapporter au *Manitoba* ou chez MM. Allaire & Bleau, contre récompense, s.v.p.

Maison à Louer—No. 225 rue Dumoulin. Possession le 15 décembre courant. S'adresser aux bureaux du *Manitoba.* j.n.o.

Les personnes qui désireraient se procurer des patisseries confectionnées par M. Bouvet, anciennement 70 avenue Provencher, peuvent s'adresser à la nouvelle adresse de M. Bouvet, 15 rue Victoria où à M. J. B. Leclecr, 15 avenue Provencher, qui se fera un plaisir de lui remettre les commandes. Excellente qualité à des prix ordinaires.

Une blanchisseuse expérimentée, catholique demande emploi dans résidence en ville. S'adresser: W Y. C. Co.

M. J. B. Leclerc a reçu des nouveautés en pipes Peterson et autres, ainsi qu'en fume cigares, fume cigarettes, sacs à tabac, etc. Toujours la même adresse pour le bon tabac canadien, 15 Avenue Provencher.

Demandé.—Faiseuses de chapeaux de paille, ou filles dégourdies accoutumées aux nouvelles machines et désirant apprendre. S'adresser à la Western Hat Mfg. Co., 3 et 4 Farmer's Advocate Building, Langside et Notre-Dame Winnipeg.

M. A. Pelletier offre en vente du bois d'Epinette Rouge, $6.25 la corde; au-dessus d'une corde $6.00. S'adresser au No. 92 rue Aubert, Saint-Boniface. 3-6

A Louer—Maison rue Aulneau, $16.00 par mois. S'adresser au No. 28 rue Aulneau. 3-j.n.o.

A Louer—Maison avec toutes les améliorations modernes, chauffage à eau chaude, rue Saint-Jean-Baptiste; meublée ou non meublée; à très bon marché. Aussi suite dans Norwood Court. Possession immédiate. Pour toute information s'adresser à Cusson Agencies Ltd., 60 Ave. Provencher.

On demande deux agents pour Saint-Boniface, parlant le français de préférence, bonne position. Adressez-vous jeudi avant-midi au No. 222 rue McDermott, suite 1 et 2, Winnipeg.

MM. Simmens & Dégagné ont maintenant des autos pour le transport des passagers dans n'importe quelle partie de la ville et des environs. Phone: Main 1177.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

MM. Simmins & DeGagné, ont le plaisir d'annoncer aux propriétaires d'automobiles qu'ils ont ouvert une boutique de réparations et de peinture de toutes espèces au No. 60 avenue Provencher, Saint-Boniface et ils sollicitent l'encouragement du public.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.